EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **28 septembre 2007**

AUJOURD'HUI **vingt huit septembre deux mille sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 21 septembre 2007, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Louis VIRGOULAY, Dominique ADENOT, Yves LEYCURAS, Pascal GENET, Christine DULAC-ROUGERIE, Françoise NOUHEN, Bernard DANTAL, Djamel IBRAHIM-OUALI, Monique BONNET, Alain BARDOT, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile SAUGUES, Patricia AUCOUTURIER, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Valérie BERNARD, Claudine BODET, Philippe BOHELAY, Gérard BOHNER, Françoise BONVALLOT, Jean-Pierre BRENAS, Michel CANQUE, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Georges FAURE, Roger GIRARD, Catherine GUELON-NEYRIAL, Patricia GUILHOT, Danièle GUILLAUME, Claudine LAFAYE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Serge LESBRE, Jean MAISONNET, Danielle MARTIN, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Christine PERRET, Alexandre POURCHON, Martine REMBERT, Yves REVERSEAU, Paula RIBEIRO, Franck ROLLE, Jean-Philippe VALENTIN**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Odile VIGNAL, Yves CARROY, Jean-Yves FAFOURNOUX, Michel FANGET, Eric SEVRE**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**Fatiha AMARA, Nicole DUMAS, Paule OUDOT, Gilles-Jean PORTEJOIE**
Secrétaire :	**Paula RIBEIRO**

RAPPORT ANNUEL EAU ET ASSAINISSEMENT 2006

Rapporteur : Madame Monique BONNET

La Loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement a rendu obligatoire la présentation au Conseil Municipal du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers, et ceci quel que soit le mode de gestion.

Ces dispositions intégrées dans le Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2224-5), ont été précisées par le décret n° 95-635 en date du 6 mai 1995.

Les communes, ayant transféré en tout ou partie leurs compétences à un établissement public de coopération intercommunale, doivent présenter également au Conseil Municipal le rapport établi par cet organisme.

Le rapport annuel est mis à la disposition du public à la mairie et à la mairie annexe, dans les quinze jours suivant son adoption par le Conseil Municipal.

Parallèlement, un exemplaire est adressé au Préfet pour information.

Le rapport qui vous a été remis, concernant l'exercice 2006, comporte les indications techniques et financières prévues par le décret du 6 mai 1995 pour les compétences exercées par la Ville en régie directe, à savoir la production et la distribution d'eau potable ainsi que la collecte et le transport des eaux usées. Il est complété par le rapport établi par Clermont Communauté au sujet du traitement des eaux usées.

Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ce nouveau rapport.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 1er octobre 2007
Délibération publiée le 10 octobre 2007

Pour le Maire et par délégation
l'Adjointe,



Monique BONNET

VILLE DE
CLERMONT
FERRAND

Rapport annuel
sur le prix et la qualité de l'eau



Exercice 2006

Le présent rapport a été établi en application de la Loi n° 95-101 du 2 février 1995 et du Décret n°96-635 du 6 mai 1995, relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité de l'eau des services publics de l'eau potable et de l'assainissent.

SOMMAIRE

I. Présentation générale du service 1

COMPETENCES 2
AGENTS 2
LOCAUX 2
MISE A DISPOSITION DE LA DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT AUPRES DE CLERMONT COMMUNAUTE 3

II. Indicateurs techniques 5

EAU 6
1.LA PRODUCTION 6
2.LA DISTRIBUTION ET LES BESOINS 6
ASSAINISSEMENT 20
EVALUATION DU TAUX DE RACCORDEMENT 20

III. Indicateurs financiers 25

PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 26
1.LE MODE DE DETERMINATION DU PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 26
2.LES TARIFS MUNICIPAUX 29
3.LES REDEVANCES PERCUES POUR LE COMPTE D'AUTRES ORGANISMES 30
4.COMPARAISON DES TARIFS DE CLERMONT-FERRAND AVEC D'AUTRES VILLES DE TAILLES EQUIVALENTES 40
LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS 41
1.LA VENTE D'EAU EN GROS 41
2.LA DETTE 41
3.LES DEPENSES ET RECETTES D'EXPLOITATION 2005 (LES DEPENSES ET RECETTES REELLES) 42
4.LES TRAVAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT REALISES EN 2005 45
5.LES TRAVAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT PREVUS EN 2007 45

IV. Qualité de l'eau 46

SERVICE DE CONTROLE DES EAUX 47
SYNTHESE DES DONNEES RELATIVES A LA QUALITE DES EAUX DISTRIBUEES Année 2005 (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales) 52

V. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement communautaire (Clermont Communauté) 103

1. Présentation générale du service

COMPETENCES

La Ville de CLERMONT-FERRAND gère en régie directe dotée de l'autonomie financière la production et la distribution d'eau potable, ainsi que la collecte et le transport des eaux usées.

Le traitement des eaux usées, qui relève également de sa compétence, est effectué par la station intercommunale d'épuration appartenant à Clermont Communauté.

Le rapport annuel de Clermont Communauté est intégré en page 103 du présent document, pour être porté à la connaissance du Conseil Municipal et des usagers clermontois. Il traite en particulier des performances de la nouvelle station d'épuration en 2006 et de son exploitation par VEOLIA Eau, titulaire du contrat d'exploitation suite à une mise en concurrence effectuée en 2003. Ce rapport comporte également, dans sa partie financière, la répartition des coûts d'épuration entre les 16 communes bénéficiaires du service.

AGENTS

La Direction de l'Eau et de l'Assainissement (DEA) comprenait, au 31 décembre 2006, 96 agents (chiffre identique à 2005). L'organigramme est présenté page 4.

LOCAUX

La Direction de l'Eau et de l'Assainissement est installée sur un site principal, 58 boulevard Berthelot, qui regroupe la plupart des fonctions techniques, administratives et relations usagers, afin d'apporter le meilleur service possible à l'usager.

L'accueil du public est assuré du lundi au vendredi, de 8h15 à 17h45 sans interruption. En dehors de ces heures et en cas de besoin, les agents de permanence interviennent 7 jours sur 7 et 24 h sur 24.

Le bâtiment est facilement identifiable (face à l'Hôtel des Impôts) et bien signalé. Il est à la fois desservi par le bus à proximité et doté d'un parking à la disposition des visiteurs.

Quelle que soit la nature des demandes, elles peuvent être satisfaites sur ce site unique : branchements, abonnements, renseignements divers sur la desserte des terrains, travaux en cours ou prévus, dépôt d'échantillons d'eau pour analyse.

Par ailleurs, la présence d'un guichet « accueil » facilite les démarches des usagers.

Bien que le paiement des factures se fasse à la Recette Municipale, une régie de recette permet, si besoin est, de recevoir les règlements sur place.

Un certain nombre d'agents de la DEA sont basés sur deux autres sites : le laboratoire, 10 rue Louis Rosier à La Pardieu, pour les 7 agents du service Contrôle des eaux, et l'usine élévatoire, sur la commune de Cournon d'Auvergne, pour 7 agents chargés de la production d'eau.

MISE A DISPOSITION DE LA DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT AUPRES DE CLERMONT COMMUNAUTE

Depuis le 1er janvier 2005, la Ville de Clermont-Ferrand et Clermont Communauté ont souhaité mutualiser leurs moyens pour assurer la part de compétence assainissement exercée par l'agglomération.

Une convention de mise à disposition de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement a été passée en 2005 entre les deux collectivités en application de la loi du 13 août 2004.

Le service ainsi mutualisé, lorsqu'il travaille pour Clermont Communauté, a pris le nom de service d'Assainissement de Compétence Communautaire (ACC) et est rattaché à la Direction des Services Opérationnels.

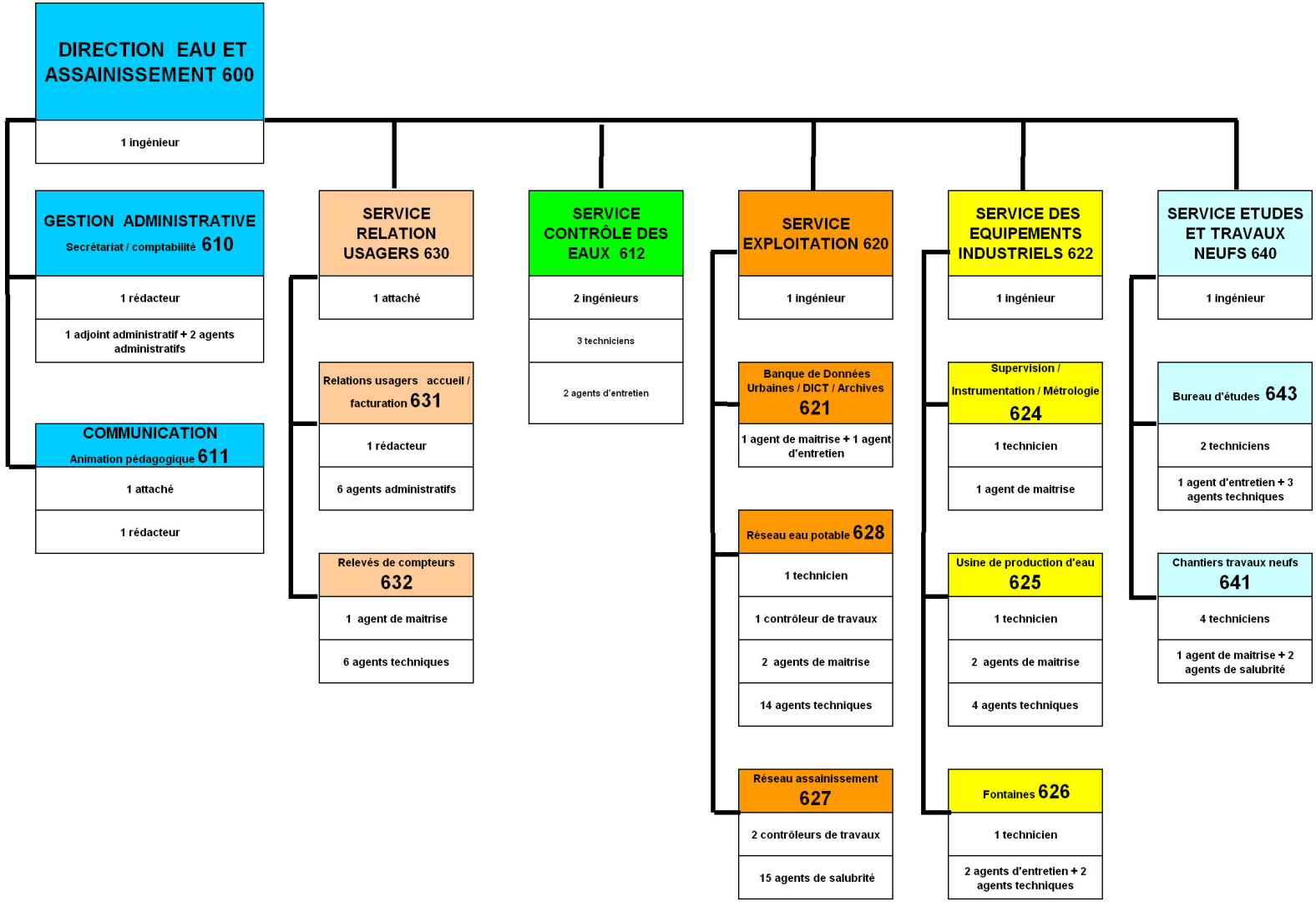
Il est chargé de :

- ✓ La mise en œuvre du volet assainissement eaux usées du schéma directeur d'assainissement de l'agglomération,
- ✓ La participation à la mise en œuvre du volet assainissement pluvial du schéma directeur d'assainissement de l'agglomération,
- ✓ La réalisation d'études générales ou particulières
- ✓ Le contrôle de l'exploitation de la station d'épuration et des ouvrages d'assainissement eaux usées et eaux pluviales
- ✓ L'exploitation du réseau de mesure communautaire sur les réseaux assainissement et les ruisseaux. Développement de ces réseaux de mesure.
- ✓ L'entretien éventuel d'ouvrages non inclus dans le contrat d'exploitation de Clermont Communauté
- ✓ L'établissement des documents destinés à l'Agence de l'Eau ou au Service de Police des Eaux
- ✓ La mise en place d'un suivi qualitatif des ruisseaux de l'agglomération (prélèvements et analyses)
- ✓ La conduite d'opérations relatives à l'assainissement ou à l'aménagement hydraulique, réalisées avec des maîtres d'œuvre externes
- ✓ La maîtrise d'œuvre interne des travaux d'assainissement ou hydrauliques courants
- ✓ La participation à des opérations de communication et d'animation pédagogique. Organisation des visites des ouvrages communautaires (station d'épuration)
- ✓ La participation à l'élaboration du SIG
- ✓ Les prévisions et le suivi budgétaire

Pour compenser financièrement cette mise à disposition, Clermont Communauté a versé à la Ville de Clermont-Ferrand pour 2006 une somme de 280 000 € HT.

ORGANIGRAMME DEA

Effectif total : **96** agents



2. Indicateurs techniques

1.LA PRODUCTION

L'eau distribuée à CLERMONT-FERRAND en 2006 provient pour 1/3 de la production de sources et pour 2/3 de la nappe phréatique de l'Allier, le volume total produit s'est élevé à 13 139 351 m^3.

LES SOURCES

Deux d'entre-elles, les Grottes et Marpon, sont situées sur la Commune de ROYAT. Les trois autres, les Combes, Kuhn et Fontanas, proviennent de la Commune d'ORCINES.
L'exploitation de la sources des Grottes a été abandonnée en janvier 2006 suite à une pollution par des hydrocarbures. Cette source étant par ailleurs non protégeable, son exploitation ne sera pas reprise.
La production des sources en 2006 est de 3 240 193 m^3.

LES EAUX DU VAL D'ALLIER

L'usine élévatoire, construite sur la Commune de COURNON, permet de pomper l'eau directement dans la nappe phréatique de l'Allier et de l'élever jusqu'au réservoir de Bâne. Les installations de pompage comportent 71 puits filtrants. En 2006, 8 695 679 m^3 ont été produits à partir de l'Usine de COURNON.

LES ACHATS D'EAU

De manière à diversifier les sources de production, CLERMONT-FERRAND achète également de l'eau à CHAMALIERES, à hauteur de 1 203 479 m^3 pour 2006.

2.LA DISTRIBUTION ET LES BESOINS

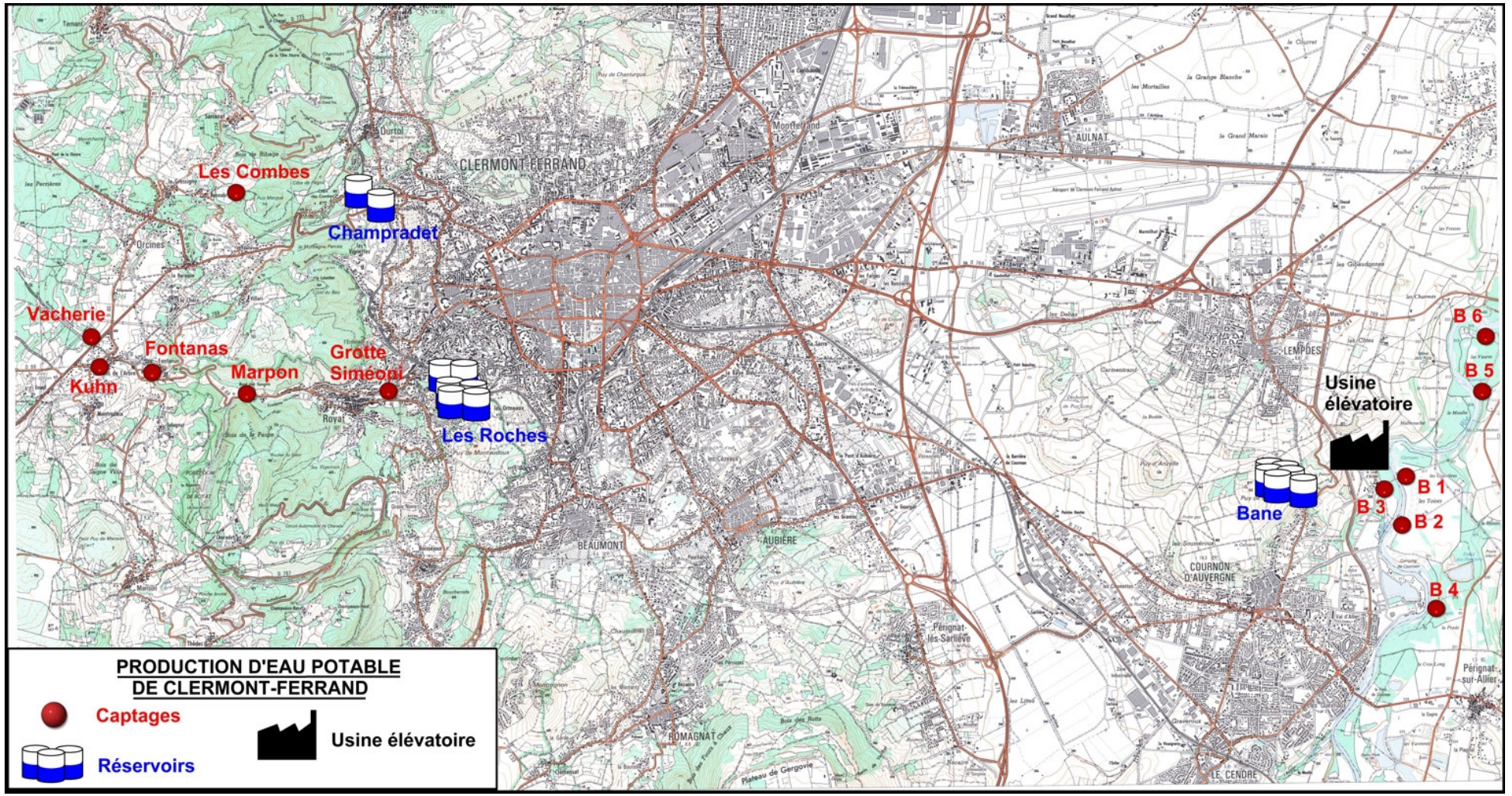
Le volume total facturé (hors vente en gros) sur 12 mois en 2006 atteint 10 208 489 m^3 comparativement à 2005 où celui-ci était de 10 322 856 m^3 pour la même période. Cette consommation est enregistrée par environ 21 000 branchements qui alimentent les abonnés, pour une population d'environ 141 000 habitants.

Les tarifs de l'eau fixés par le Conseil Municipal comportent 2 tranches : de 0 à 50 000m^3 et au delà de 50 000 m^3. La première tranche concerne essentiellement les besoins domestiques des abonnés évalués à 8 185 288 m^3. La deuxième tranche correspond à l'utilisation des abonnés qualifiés de gros consommateurs industriels pour 2 023 201 m^3.

A ces chiffres s'ajoute l'eau fournie aux communes de COURNON et MEZEL, soit 226 775 m^3.

Il convient de noter que les chiffres mentionnés ci-dessus sont des volumes facturés sur l'année civile. La consommation réelle, estimée à partir de ces chiffres et prise en compte dans le calcul du rendement, a été de 10 655 029 m^3 en 2006.

La différence de volume constatée entre la production et la consommation correspond à des utilisations telles que le lavage des voies publiques ou les prélèvements sur le réseau incendie, ainsi que les fuites inévitables qui représentent malgré tout un volume peu important. (un taux de perte inférieur à 20% est considéré comme un très bon résultat). Afin de corriger une erreur informatique, la consommation réelle et le rendement ont été recalculés depuis 2002. A noter qu'en 2005 et 2006, la baisse de rendement est surtout due à la nécessité d'effectuer de nombreuses purges et vidanges de canalisations pour assurer la qualité de l'eau dans le cadre de travaux.


Les Combes
Champradet
Vacherie
Fontanas
Kuhn
Marpon
Grotte Siméoni
Les Roches
Usine élévatoire
Bane
B 1
B 2
B 3
B 4
B 5
B 6
CLERMONT-FERRAND
AULNAT
BEAUMONT
AUBIÈRE
COURNON D'AUVERGNE
LEMPDES
ROMAGNAT
LE CENDRE
Durtol
Orcines
Royat
Pérignat-lès-Sarliève
Pérignat-sur-Allier
PRODUCTION D'EAU POTABLE
DE CLERMONT-FERRAND
Captages
Réservoirs
Usine élévatoire

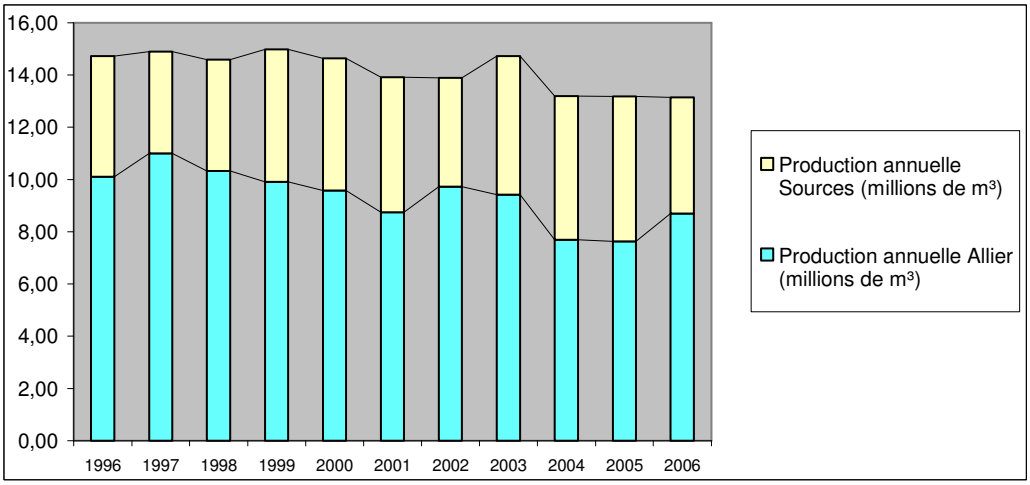
VILLE DE CLERMONT-FERRAND

EAU POTABLE

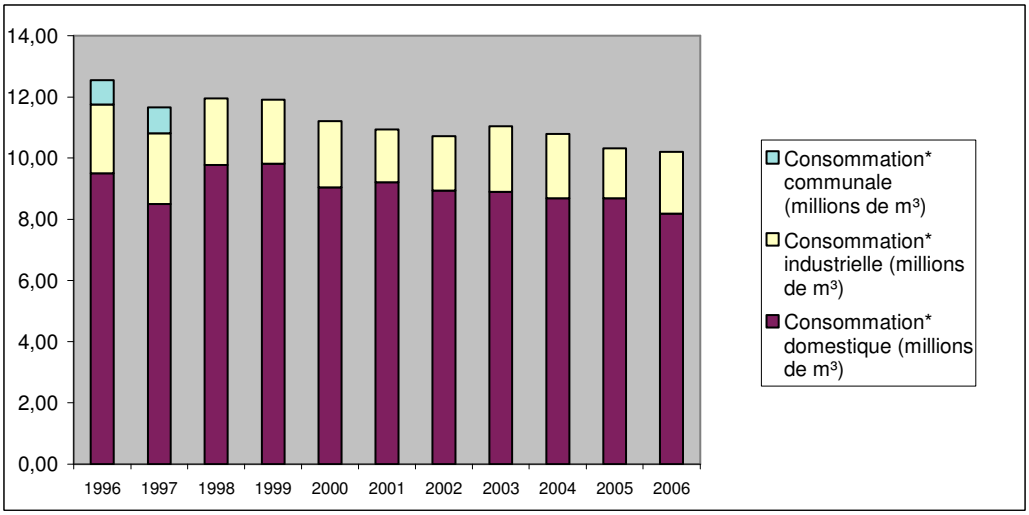
ANNEES	2004	2005	2006
PRODUCTION	**VOLUMES EN M³**	**VOLUMES EN M³**	**VOLUMES EN M³**
Sources appartenant à la Ville de Clermont-Ferrand			
Grottes	368 161	348 913	0
Marpon	639 802	860 718	634 726
Combes	925 543	945 703	774 973
Kuhn	404 093	539 827	141 423
Fontanas Clermont	1 907 518	1 749 584	1 689 071
Vacherie	0	0	0
TOTAL SOURCES CLERMONT-FERRAND	**4 245 415**	**4 444 745**	**3 240 193**
Sources appartenant à Chamalières			
Achat en gros	**1 254 412**	**1 113 583**	**1 203 479**
TOTAL SOURCES	**5 499 827**	**5 558 328**	**4 443 672**
Champ captant du Val d'Allier	7 698 257	7 630 648	8 695 679
TOTAL PRODUCTION CLERMONT-FERRAND	**11 943 672**	**12 075 393**	**11 935 872**
TOTAL PRODUCTION	**13 198 084**	**13 188 976**	**13 139 351**
CONSOMMATION	**VOLUMES EN M³**	**VOLUMES EN M³**	**VOLUMES EN M³**
Domestique	8 694 505	8 689 516	8 185 288
Gros consommateurs industriels	2 102 080	1 633 340	2 023 201
Ventes en gros (Cournon - Mezel)	156 626	145 616	226 775
CONSOMMATION FACTURÉE	**10 953 048**	**10 468 472**	**10 435 264**
CONSOMMATION RÉELLE	**11 069 445**	**10 744 752**	**10 655 029**
RENDEMENT (consommation réelle / production) *	0,84	0,81	0,81
NOMBRE TOTAL DE BRANCHEMENTS	20 940	21 086	21 216

PRODUCTION - CONSOMMATION

A - Volume de production

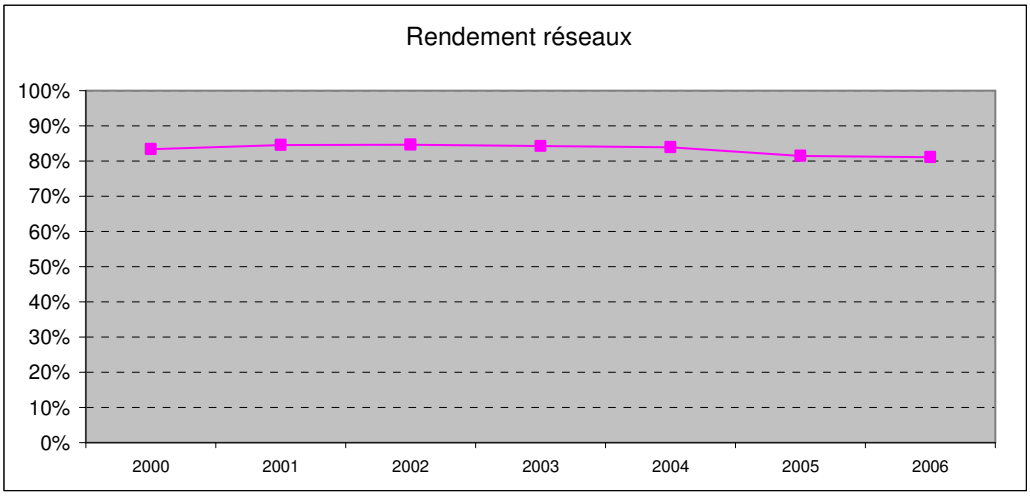


B - Volume des consommations



A partir de 1998, la consommation communale a été intégrée à la consommation domestique.

C - Rendement de distribution



D - Tableaux des valeurs

ANNEES	Production annuelle Allier (millions de m³)	Production annuelle Sources (millions de m³)	Production annuelle totale (millions de m³)
1996	10,11	4,60	14,71
1997	11,00	3,90	14,90
1998	10,32	4,26	14,58
1999	9,91	5,08	14,99
2000	9,58	5,06	14,64
2001	8,75	5,16	13,91
2002	9,72	4,17	13,89
2003	9,42	5,29	14,71
2004	7,70	5,50	13,20
2005	7,63	5,56	13,19
2006	8,70	4,44	13,14

ANNEES	Consommation* domestique (millions de m³)	Consommation* industrielle (millions de m³)	Consommation* communale (millions de m³)	Consommation* vente autres communes (millions de m³)	Consommation* annuelle totale (millions de m³)
1996	9,50	2,25	0,80	0,06	12,61
1997	8,50	2,31	0,85	0,09	11,74
1998	9,77	2,19	Intégrée à consommation domestique depuis 1998	0,07	12,03
1999	9,82	2,09		0,07	11,98
2000	9,04	2,17		0,09	11,30
2001	9,21	1,73		0,11	11,05
2002	8,94	1,78		0,16	10,88
2003	8,89	2,15		0,48	11,53
2004	8,69	2,10		0,16	10,95
2005	8,69	1,63		0,15	10,47
2006	8,19	2,02		0,23	10,44

* Consommation facturée

TRAVAUX D'EAU 2006

RUE	Montant en euros H.T.	NATURE DES TRAVAUX	ENTREPRISE	Dévolution	MO	GEST
Albon	49 901	conduite et brts	EBL	MC	VCF	VCF
Etienne Clementel	25 516	conduite et brts	EBL	MC	VCF	VCF
Nouvelle de Wailly	27 403	conduite et brts	Graviere	MC	VCF	VCF
Dallet	26 679	conduite et brts	Lyonnaise	MC	VCF	VCF
Etienne Dolet (impasse)	5 670	conduite et brts	EBL	MC	VCF	VCF
Oradou/Lafayette(ZAC)	12 062	nouvelle conduite	EBL	MC	VCF	VCF
Roses et Tulipes (allée)	42 750	conduite et brts	ISS	MC	VCF	VCF
Sainte Artheme (petite rue)	34 539	conduite et brts	Robinet	MC	VCF	VCF
Servoir		conduite et brts	Graviere	MC	VCF	VCF
Madrange		conduite et brts	Graviere	MC	VCF	VCF
Confiance (impasse)		conduite et brts	EBL	MC	VCF	VCF
Clementel (impasse privé)		conduite et brts	EBL	MC	VCF	VCF
Védrine (impasse)		conduite et brts	EBL	MC	VCF	VCF
Védrine (rue) Total des 6 rues	139 809	brts	EBL	MC	VCF	VCF
Amboise		conduite et brts	EBL	MC	VCF	VCF
Paul Collomp Total des 2 rues	330 416	conduite et brts	EBL	MC	VCF	VCF
Aguesseau		conduite et brts	Lyonnaise	MC	VCF	VCF
Cournon Total des 2 rues	77 180	conduite et brts	Lyonnaise	MC	VCF	VCF
Devoir	43 350	conduite et brts	EBL	MC	VCF	VCF
Gantiere	16 985	devoiement réseau Tram	EBL	MC	VCF	VCF
Gustave Flaubert	78 215	devoiement réseau Tram	EBL	MC	VCF	VCF
Margeride	79 447	devoiement réseau Tram	EBL	MC	VCF	VCF
Schuman (rond point)	30 948	devoiement réseau Tram	EBL	MC	VCF	VCF
Jean Claret	16 841	devoiement réseau Tram	EBL	MC	VCF	VCF
Breschet		conduite et brts	EBL	MC	VCF	VCF
Saint Benoit Total 2 rues	75 304	conduite et brts	EBL	MC	VCF	VCF
Saint Pierre (place)	103 978	conduite et brts	ISS	MC	VCF	VCF
Boucherie	104 024	conduite et brts	ISS	AO	VCF	VCF
Malègue	44 491	conduite et brts	EBL	MC	VCF	VCF
Loubet	51 315	conduite et brts	EBL	MC	VCF	VCF
Condamine	22 234	conduite et brts	EBL	MC	VCF	VCF
Heribaud	43 415	conduite et brts	EBL	MC	VCF	VCF
Charcot	77 063	conduite et brts	EBL	MC	VCF	VCF
Devoir	83 803	conduite et brts	EBL	MC	VCF	VCF
Meuniers	77 600	conduite et brts	Graviere	MC	VCF	VCF
Blum	44 809	conduite et brts	EBL	MC	VCF	VCF
Docteur Vigenaud	33 298	conduite et brts	EBL	MC	VCF	VCF
Jeunesse	71 215	conduite et brts	EBL	MC	VCF	VCF
Vaillance	30 520	conduite et brts	EBL	MC	VCF	VCF
Aicard	9 541	conduite et brts	EBL	MC	VCF	VCF
Privas		conduite et brts	ISS/SCAM/Robinet	AO	VCF	VCF
Valmy		conduite et brts	ISS/SCAM/Robinet	AO	VCF	VCF
Marengo		conduite et brts	ISS/SCAM/Robinet	AO	VCF	VCF
Poids (impasse) total 4 rues	104 069	conduite et brts	ISS/SCAM/Robinet	AO	VCF	VCF
Rotonde	89 328	conduite et brts	Graviere	MC	VCF	VCF
Chambrettes	29 380	conduite et brts	Graviere	MC	VCF	VCF
Chambrettes (impasse)	8 026	conduite et brts	Graviere	MC	VCF	VCF
Cuoq	22 553	conduite et brts	EBL	MC	VCF	VCF
Claverie (allée)	9 852	conduite et brts	EBL	MC	VCF	VCF
Condamine (impasse)	8 801	conduite et brts	EBL	MC	VCF	VCF
Montant total en Euros H.T.	**2 182 329**					

TOTAUX	
POSE 2006	6 618 m
DEPOSE 2006	6 571 m
TOTAL 2006	47 m
RESEAU 2005	485 735 m
RESEAU 2006	485 782 m

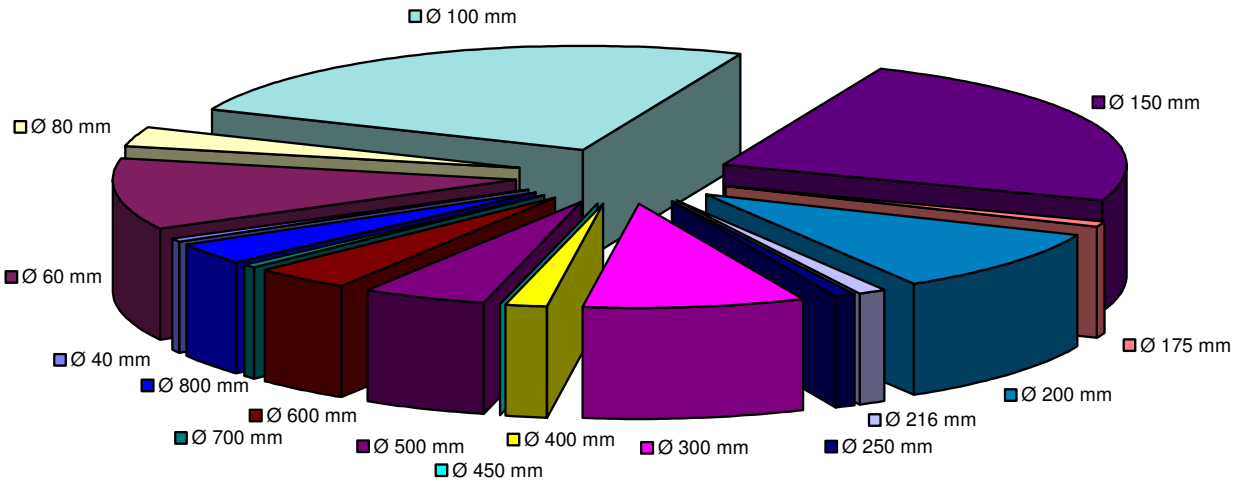
Légende

ml : mètres linéaires ; brts : branchements

Mode de dévolution : AO : appel d'offres ; MN : marché négocié ; MC : marché à commande ; F : facture
MO : Maitre d'Ouvrage ; GEST : Gestionnaire ; VCF : Ville de Clermont Ferrand ; CC : Clermont Communauté

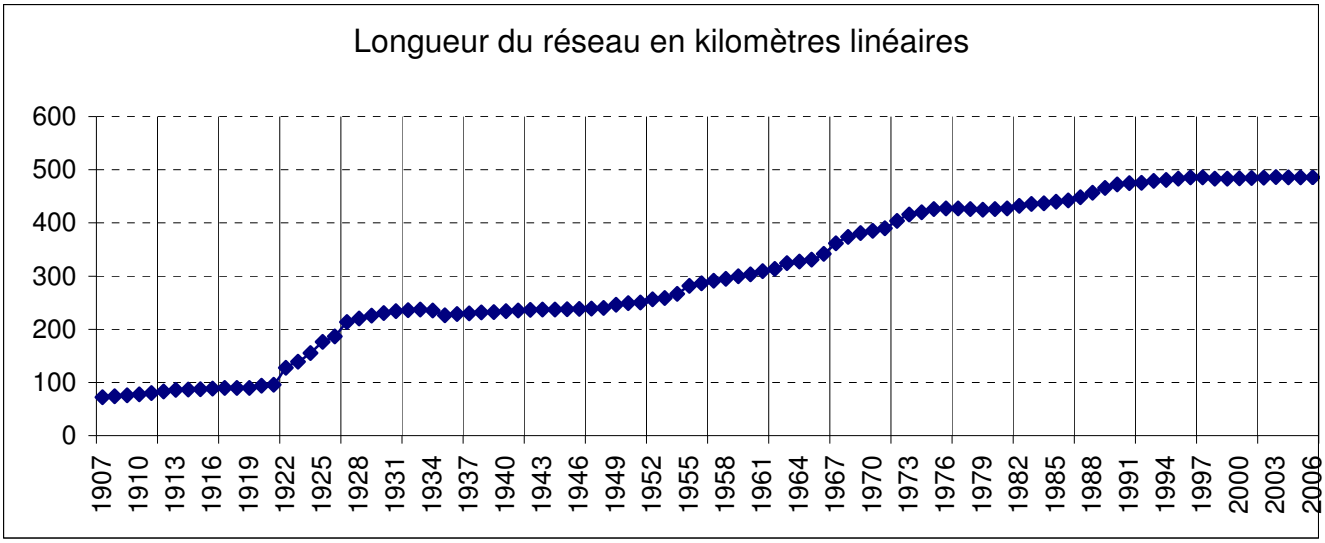
RESEAU D'EAU FIN 2006

Diamètre	Cumul pose / dépose	Longueur année précédente	Longueur année
Ø 40 mm		2 191 m	**2 191 m**
Ø 60 mm	-514 m	55 337 m	**54 823 m**
Ø 80 mm		14 341 m	**14 341 m**
Ø 100 mm	345 m	121 693 m	**122 038 m**
Ø 150 mm	72 m	117 096 m	**117 168 m**
Ø 175 mm		3 932 m	**3 932 m**
Ø 200 mm	145 m	47 743 m	**47 888 m**
Ø 216 mm		6 324 m	**6 324 m**
Ø 250 mm		3 813 m	**3 813 m**
Ø 300 mm	0 m	42 947 m	**42 946 m**
Ø 400 mm		8 084 m	**8 084 m**
Ø 450 mm		421 m	**421 m**
Ø 500 mm		23 576 m	**23 576 m**
Ø 600 mm		18 833 m	**18 833 m**
Ø 700 mm		2 706 m	**2 706 m**
Ø 800 mm		16 698 m	**16 698 m**
Totaux	**47 m**	**485 735 m**	**485 782 m**



EVOLUTION DU PATRIMOINE

Longueur du réseau au 01/01/2007 : **486 Kilomètres linéaires de conduites**



1 - Longueur réseau en kilomètres (au 31 décembre)

Années	Km réseau	Années	Km réseau	Années	Km réseau	Années	Km réseau
1903	67	1929	226	1955	282	1981	427
1904	68	1930	231	1956	286	1982	432
1905	69	1931	234	1957	291	1983	436
1906	71	1932	236	1958	295	1984	437
1907	72	1933	237	1959	299	1985	440
1908	74	1934	236	1960	303	1986	442
1909	76	1935	226	1961	309	1987	448
1910	78	1936	229	1962	314	1988	457
1911	80	1937	230	1963	324	1989	466
1912	83	1938	231	1964	328	1990	472
1913	86	1939	232	1965	331	1991	475
1914	87	1940	234	1966	342	1992	475
1915	87	1941	235	1967	362	1993	479
1916	88	1942	236	1968	374	1994	481
1917	90	1943	237	1969	381	1995	483
1918	90	1944	237	1970	385	1996	485
1919	90	1945	237	1971	390	1997	486
1920	94	1946	239	1972	404	1998	483
1921	95	1947	239	1973	416	1999	483
1922	128	1948	240	1974	420	2000	484
1923	139	1949	246	1975	426	2001	484
1924	156	1950	249	1976	427	2002	485
1925	176	1951	251	1977	427	2003	486
1926	186	1952	257	1978	426	2004	486
1927	214	1953	259	1979	425	2005	486
1928	220	1954	267	1980	426	2006	486

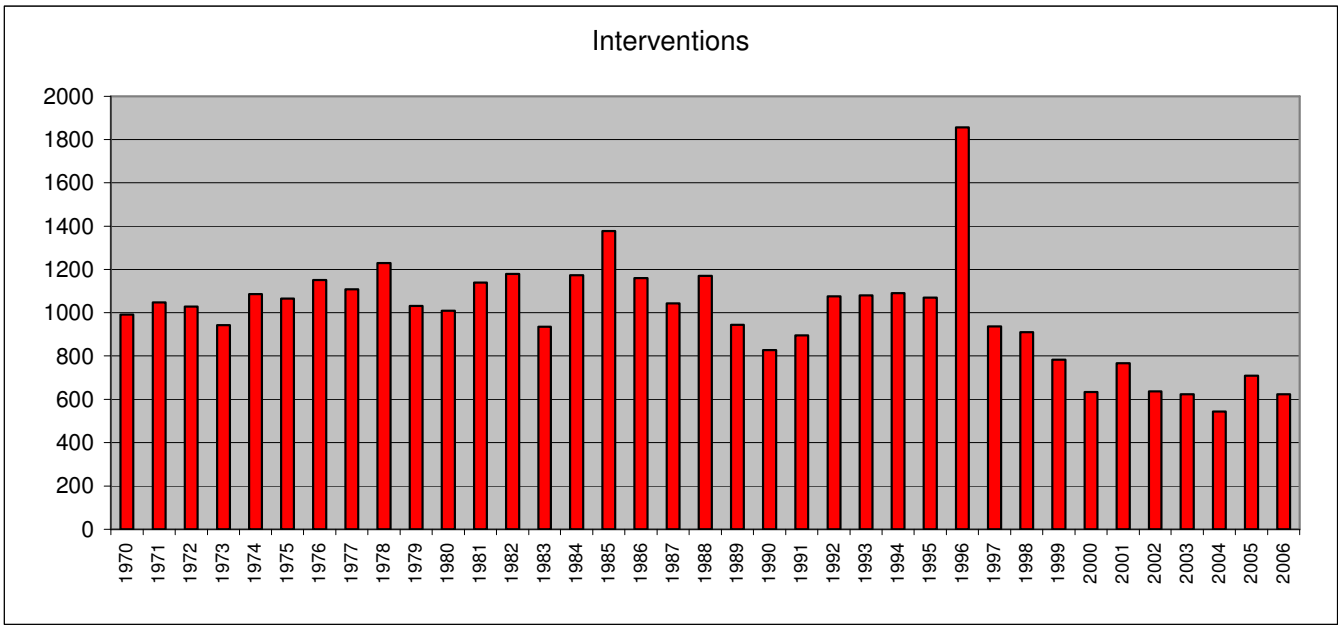
2 - Evolution des accessoires

Année	Bouches d'eau	Bornes et poteaux incendie 100 et 150 mm	Branchements avec compteurs
1990	1087	1149	19429
1991	1097	1155	19732
1992	1110	1157	19429
1993	1116	1167	20280
1994	1121	1179	20338
1995	1123	1185	20421
1996	1129	1193	20541
1997	1132	1195	20622
1998	1142	1197	20686
1999	1144	1200	20784
2000	1151	1199	20831
2001	1160	1199	20869
2002	1160	1167	20885
2003	1170	1161	20900
2004	1175	1187	20940
2005	1183	1203	21086
2006	1231	1208	21216

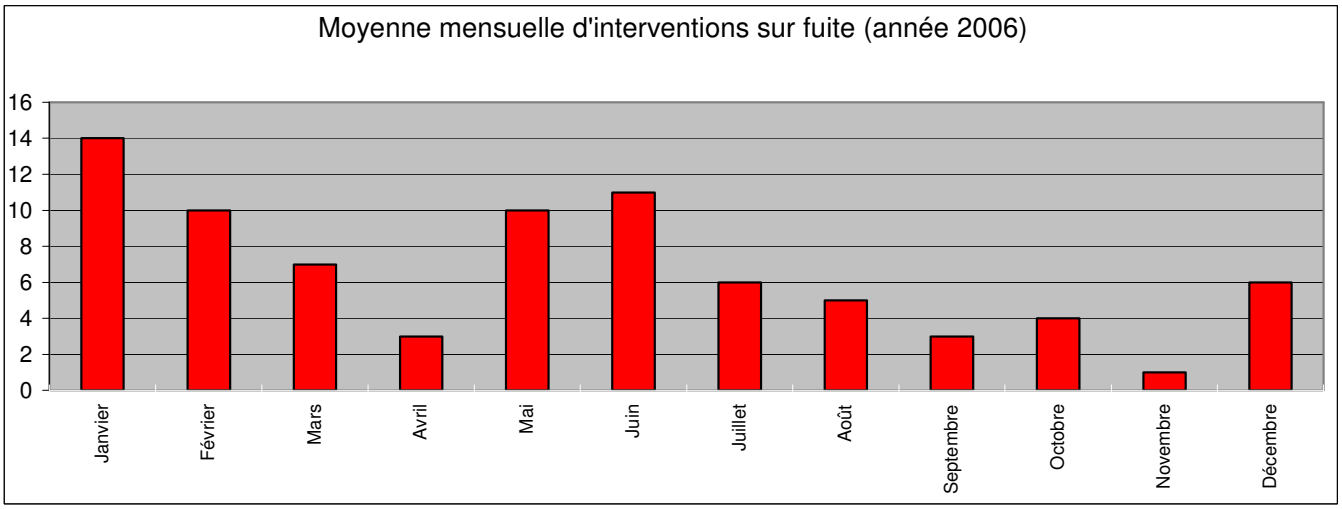
ENTRETIEN

A - Interventions annuelles

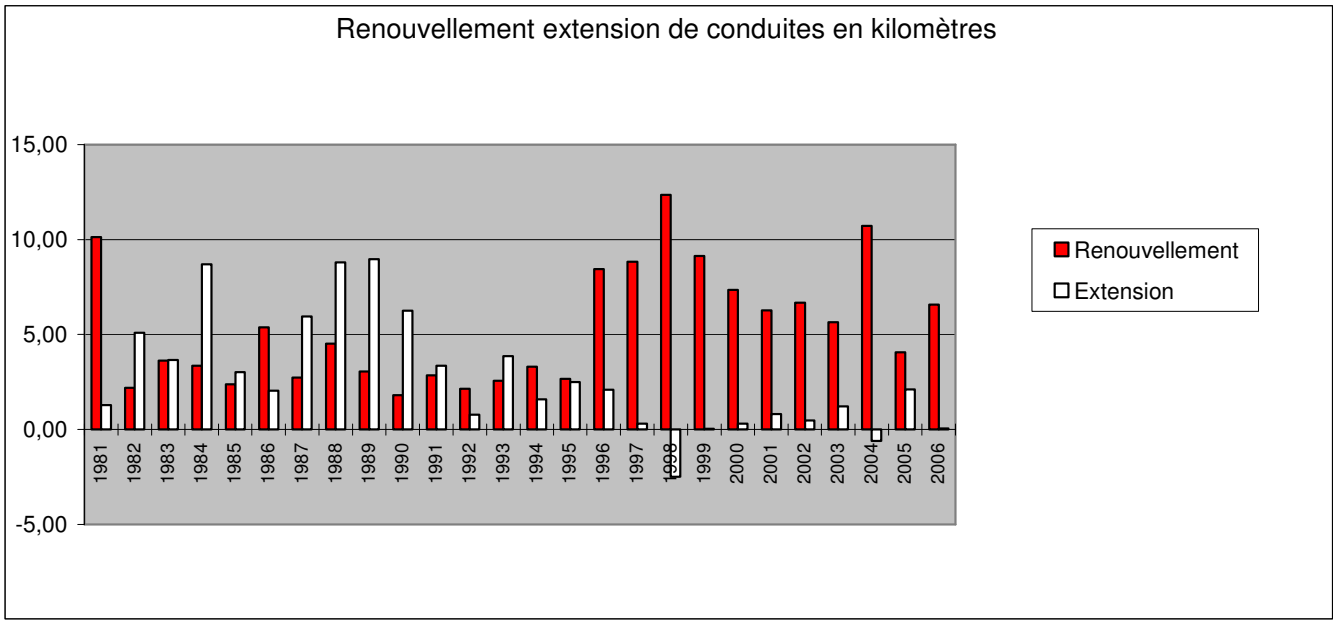
En 2006, il y a eu 623 interventions sur le réseau d'eau potable



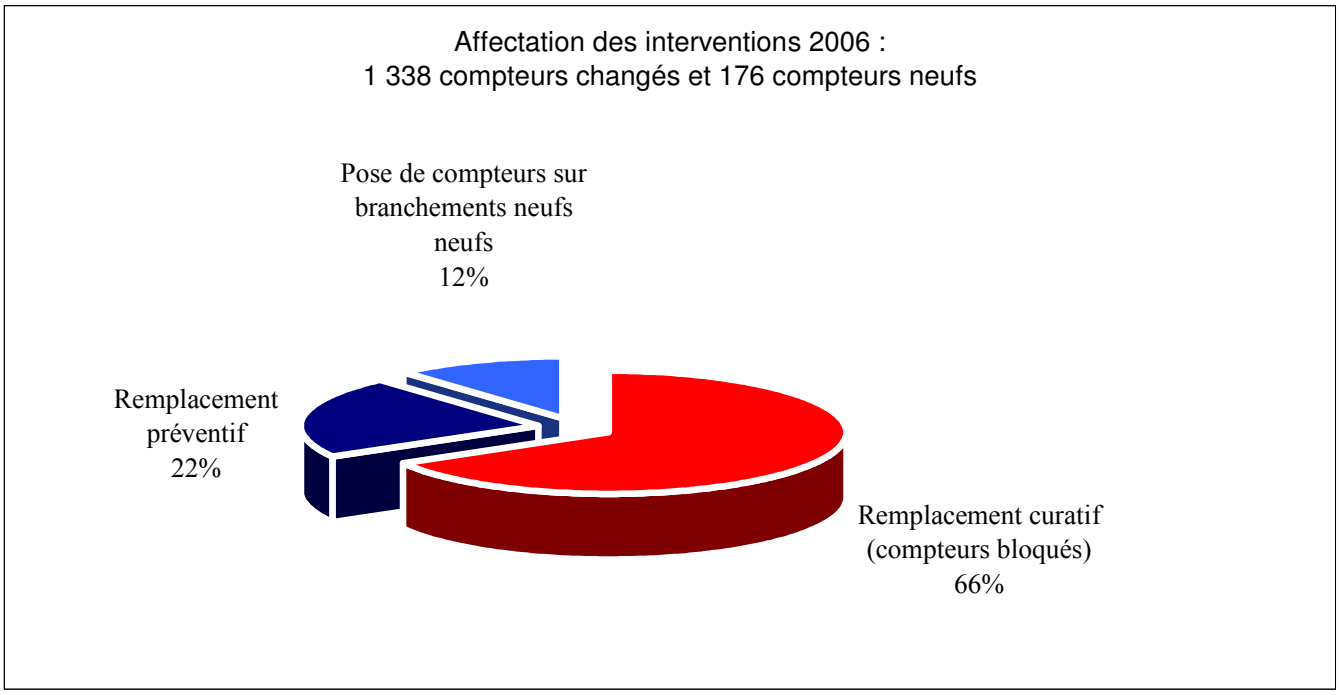
B - Interventions sur canalisations

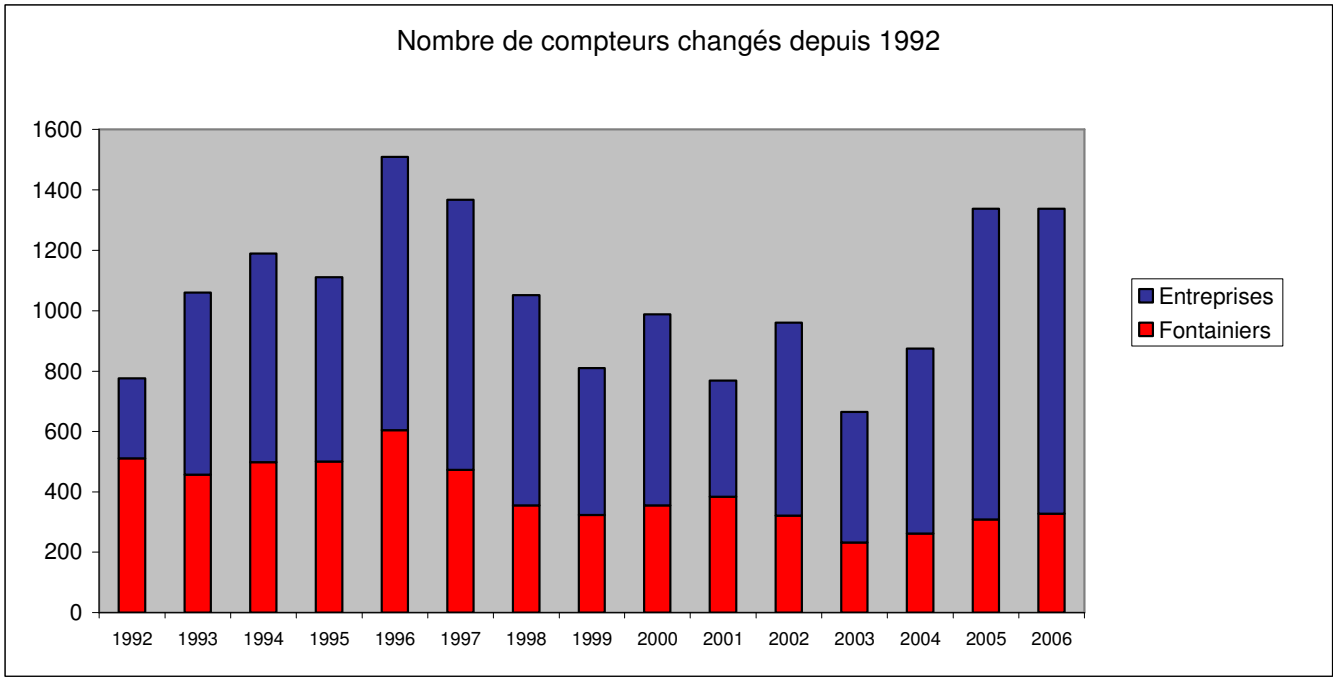


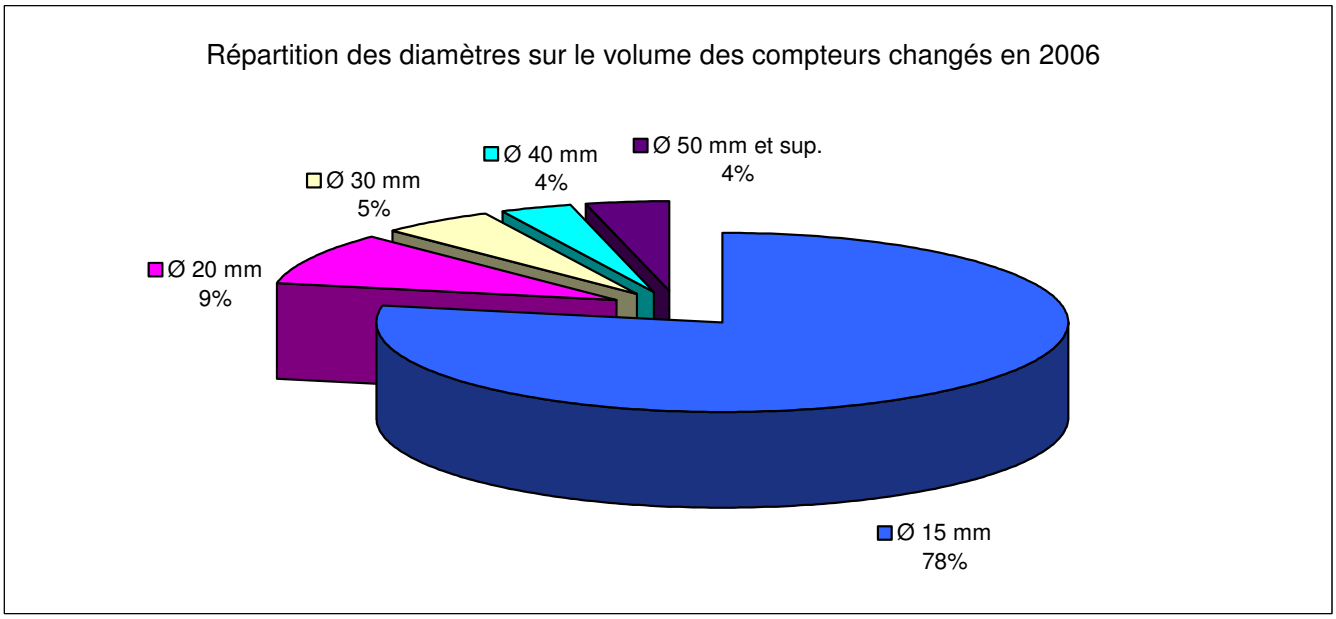
C - Renouvellement de conduites



D - Remplacement de compteurs




Nombre de compteurs changés depuis 1992
1600
1400
1200
1000
800
600
400
200
0
1992
1993
1994
1995
1996
1997
1998
1999
2000
2001
2002
2003
2004
2005
2006
Entreprises
Fontainiers


Répartition des diamètres sur le volume des compteurs changés en 2006
Ø 40 mm
4%
Ø 50 mm et sup.
4%
Ø 30 mm
5%
Ø 20 mm
9%
Ø 15 mm
78%

E - Renouvellement des branchements en plomb

Depuis 1995, la mise en place de canalisation en plomb dans les installations de distribution d'eau est interdite.

Cette mesure s'inscrit dans un large programme de diminution des expositions au plomb. Le problème des intoxications liées aux peintures qui s'écaillent reste le plus important.

En fait, ce matériau qui a été utilisé depuis l'origine pour les branchements d'eau potable, n'est plus employé depuis une vingtaine d'années pour la réalisation des branchements neufs. Il faut noter que les conduites sont depuis l'origine en fonte mais que leurs joints étaient en plomb jusque dans les années 60.

Les branchements sont actuellement réalisés en polyéthylène après une période où le cuivre a été employé.

Depuis une quinzaine d'années les branchements en plomb ne sont plus réparés mais systématiquement remplacés s'ils présentent une fuite et lorsque la conduite est renouvelée.

En 1998, la réglementation européenne (transposée en droit français en 2001) a réduit progressivement la teneur maximale en plomb dans l'eau de distribution de 50 micro-grammes/litre à 25 micro-grammes/litre en décembre 2003 puis 10 micro-grammes/litre à partir de décembre 2013.

Cette dernière valeur est d'ores et déjà respectée lorsqu'il n'y a pas stagnation de l'eau, mais pour la respecter de façon certaine quelque soit le protocole de prélèvement (avec stagnation de l'eau), il est nécessaire d'éliminer tous les branchements existants en plomb (et il sera nécessaire pour les propriétaires de faire de même pour les tuyauteries intérieures).

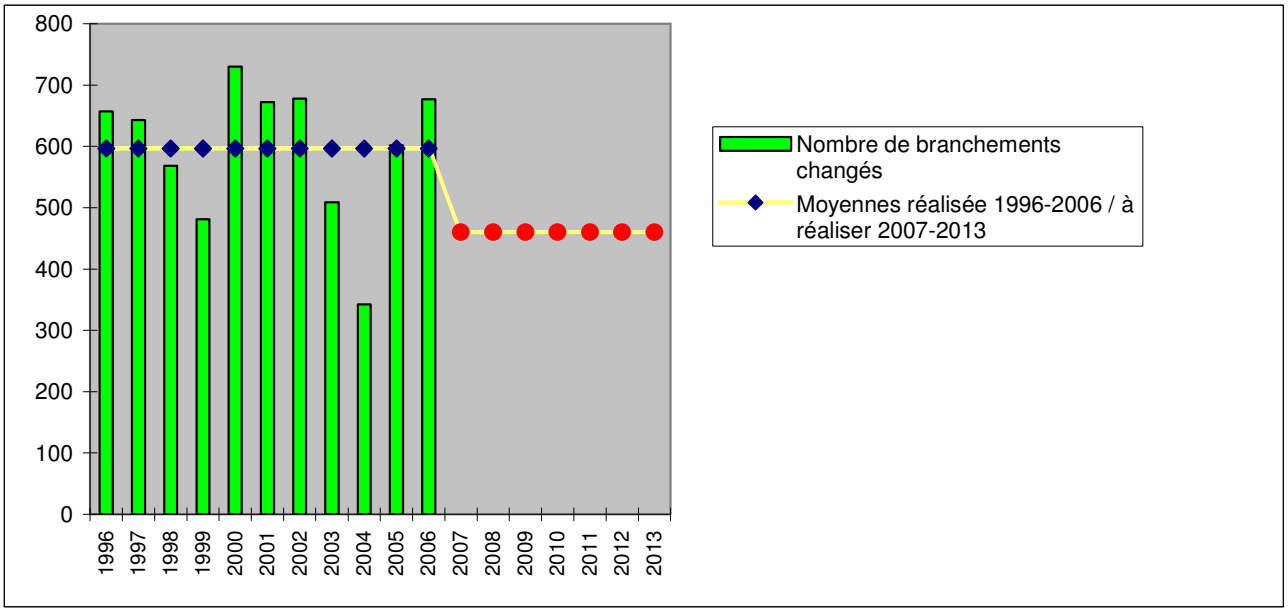
La Ville de CLERMONT-FERRAND remplace donc systématiquement les branchements en plomb à l'occasion du renouvellement des conduites anciennes et effectue des chantiers de rues entières où sont uniquement changés les branchements là où les conduites principales sont relativement récentes. Cela se rajoute aux interventions ponctuelles sur fuites. Il sera toutefois nécessaire de multiplier les chantiers ponctuels dans les prochaines années.

Un recensement avec report d'informations dans la Banque de Données Urbaines facilite la planification de ce travail. Sur environ 21 000 branchements existants, il restait, fin 1995, 10480 branchements en plomb ou matériaux inconnus (présumés en plomb). 6559 branchements ont été changés et le recensement a encore été affiné.

Ainsi, **au 31/12/2006, il reste 3220 branchements répertoriés à changer d'ici fin 2013, soit une moyenne de 460 branchements par an.**

Tous les moyens sont d'ores et déjà mis en oeuvre pour être certain de respecter cette échéance, voire atteindre l'objectif avant la date butoir.

Ci-après, figure le graphe de renouvellement sur la période 1996 - 2013.



F - Tableaux des valeurs

	Interventions	Renouvellement - extension conduites en Km		Compteurs changés depuis 1992			Branchements plomb
ANNEE	Interventions	Renouvell.	Extension	Ville	Entreprises	Total	Nombre de branchements changés
1981	1139	10,13	1,28				
1982	1179	2,19	5,09				
1983	934	3,63	3,65				
1984	1173	3,35	8,69				
1985	1377	2,38	3,02				
1986	1160	5,37	2,04				
1987	1042	2,73	5,96				
1988	1171	4,51	8,79				
1989	944	3,05	8,97				
1990	827	1,80	6,24				
1991	895	2,85	3,35				
1992	1076	2,13	0,78	511	265	776	
1993	1079	2,56	3,85	456	604	1060	
1994	1090	3,30	1,59	498	691	1189	
1995	1069	2,65	2,50	500	611	1111	
1996	1857	8,44	2,09	604	905	1509	657
1997	936	8,82	0,30	473	895	1368	643
1998	909	12,35	-2,50	355	697	1052	568
1999	784	9,12	0,04	323	487	810	481
2000	634	7,35	0,30	355	633	988	730
2001	767	6,26	0,80	383	386	769	672
2002	636	6,67	0,47	321	639	960	678
2003	623	5,64	1,21	232	433	665	509
2004	544	10,72	-0,61	261	613	874	342
2005	708	4,06	2,11	309	1029	1338	602
2006	623	6,57	0,05	327	1011	1338	677

ASSAINISSEMENT

EVALUATION DU TAUX DE RACCORDEMENT

$$\frac{\text{Nombre d'abonnés soumis à la redevance assainissement}}{\text{Nombre d'abonnés assujettis à la redevance d'abonnement}} = \frac{20\,315}{20\,739} = \mathbf{0,98}$$

La différence correspond aux abonnés non raccordables et aux industriels qui n'ont pas l'obligation de se raccorder au réseau.

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT 2006

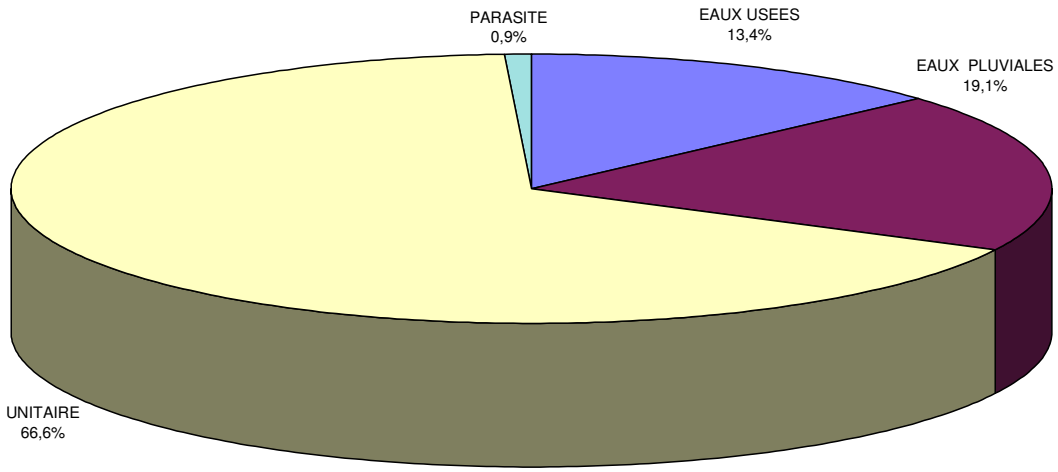
RUE	Montant en Euros H.T.	NATURE DES TRAVAUX	ENTREPRISE	Dévolution	MO	GEST
Wailly (nouvelle de)	66 771	remplacement conduite et branchements	SOGEA	MC	VCF	VCF
Dallet	63 460	remplacement conduite et branchements	SOGEA	MC	VCF	VCF
Oradou/ Lafayette (liaison)	33 910	réseau pour desserte	EUROVIA	MC	VCF	VCF
Albon	136 660	remplacement conduite et branchements	EUROVIA	MC	VCF	VCF
Neyrat	122 966	remplacement conduite et branchements	EUROVIA	AO	VCF	VCF
Bouillet	2 970	remplacement conduite et branchements	Sacer/Eurovia/Appia	MC	VCF	VCF
Saint Artheme (petite rue)	72 000	remplacement conduite et branchements	Robinet	AO	OPAC	OPAC
Breschet						
Saint Benoit total 2 rues	243 346	remplacement conduite et branchements	EUROVIA	MC	VCF	VCF
Boucherie	159 500	remplacement conduite et branchements	EUROVIA	AO	VCF	VCF
Rochon		remplacement conduite et branchements	ISS	MC	VCF	VCF
Saint Barthelemy		remplacement conduite et branchements	ISS	MC	VCF	VCF
Ponge (place)		remplacement conduite et branchements	ISS	MC	VCF	VCF
Saint Pierre (place) total 4 rues	477 336	remplacement conduite et branchements	ISS	MC	VCF	VCF
Malègue		remplacement conduite et branchements	SOGEA	MC	VCF	VCF
Loubet total 2 rues	227 273	remplacement conduite et branchements	SOGEA	MC	VCF	VCF
Neuve des Carmes	92 000	remplacement conduite et branchements	SOGEA	MC	VCF	VCF
Servoir		remplacement conduite et branchements	EUROVIA	MC	VCF	VCF
Madrange		remplacement conduite et branchements	Eurovia/Sogea	MC	VCF	VCF
Confiance (impasse)		remplacement conduite et branchements	SOGEA	MC	VCF	VCF
Vedrine (impasse)		remplacement conduite et branchements	EUROVIA	MC	VCF	VCF
Vedrine total 5 rues	260 000	remplacement conduite et branchements	EUROVIA	MC	VCF	VCF
Amboise		remplacement conduite et branchements	SADE	MC	VCF	VCF
Paul Collomp total 2 rues	440 330	remplacement conduite et branchements	EUROVIA	MC	VCF	VCF
Aguesseau		remplacement conduite et branchements	EUROVIA	MC	VCF	VCF
Cournon total 2 rues	143 000	remplacement conduite et branchements	EUROVIA	MC	VCF	VCF
De Margeride à rond point Schumann		devoiement réseau pour tram	Eurovia/Sogea	MC	VCF	VCF
Du rond point Schumann à Jean Claret		devoiement réseau pour tram	SADE	MC	VCF	VCF
Du rond point Schumann à l'Hermitage		devoiement réseau pour tram	EUROVIA	MC	VCF	VCF
Margeride		devoiement réseau pour tram	EUROVIA	MC	VCF	VCF
Gantiere		devoiement réseau pour tram	SOGEA	MC	VCF	VCF
Rond point Schumann patinoireTotal : 6rues	2 584 896	devoiement réseau pour tram	EUROVIA	MC	VCF	VCF
Condamine		remplacement conduite et branchements	EUROVIA	MC	VCF	VCF
Heribaud		remplacement conduite et branchements	EUROVIA	MC	VCF	VCF
Condamine (impasse)		remplacement conduite et branchements	EUROVIA	MC	VCF	VCF
Dombasle total 4 rues	313 268	remplacement conduite et branchements	EUROVIA	MC	VCF	VCF
Meuniers		remplacement conduite et branchements	SOGEA	MC	VCF	VCF
Chambrettes total 2 rues	411 326	remplacement conduite et branchements	SOGEA	MC	VCF	VCF
Charcot	126 133	remplacement conduite et branchements	EUROVIA	MC	VCF	VCF
Rabelais	25 089	remplacement conduite et branchements	ISS	MC	VCF	VCF
Marengo		remplacement conduite et branchements	ISS/SCAM/Robinet	AO	VCF	VCF
Privas		remplacement conduite et branchements	ISS/SCAM/Robinet	AO	VCF	VCF
Poids (impasse)		remplacement conduite et branchements	ISS/SCAM/Robinet	AO	VCF	VCF
Wailly total 4 rues	227 968	remplacement conduite et branchements	ISS/SCAM/Robinet	AO	VCF	VCF
Verdun (place)	21 880	remplacement conduite et branchements	EUROVIA	MC	VCF	VCF
Montant total en Euros H.T.	**5 126 418**					

TOTAUX		EAUX USEES	EAUX PLUVIALES	UNITAIRE	PARASITE
POSE 2006	6 704 m	292 m	1 792 m	4 619 m	
DEPOSE 2006	4 064 m	73 m		3 991 m	
TOTAL 2006	2 640 m	219 m	1 792 m	628 m	
RESEAU 2005	481 693 m	64 817 m	90 475 m	321 972 m	4 429 m
RESEAU 2006	484 332 m	65 036 m	92 267 m	322 601 m	4 429 m

Légende ml : mètres linéaires ; brts : branchements
Mode de dévolution : AO : appel d'offres ; MN : marché négocié ; MC : marché à commande ; F : facture
MO : Maitre d'Ouvrage ; GEST : Gestionnaire ; VCF : Ville de Clermont Ferrand ; CC : Clermont Communauté

RESEAU D'ASSAINISSEMENT FIN 2006

Diamètre	CUMUL/DIAMETRE	EAUX USEES	EAUX PLUVIALES	UNITAIRE	PARASITE
Ø 200 mm	40 933 m	33 893 m	1 574 m	4 750 m	716 m
Ø 250 mm	12 131 m	7 024 m	263 m	4 844 m	
Ø 300 mm	139 773 m	4 998 m	10 655 m	120 419 m	3 701 m
Ø 400 mm	75 405 m	3 591 m	11 948 m	59 867 m	
Ø 500 mm	43 587 m	1 951 m	9 357 m	32 267 m	12 m
Ø 600 mm	33 872 m	4 216 m	9 382 m	20 275 m	
Ø 700 mm	8 975 m	1 040 m	1 747 m	6 188 m	
Ø 800 mm	30 681 m	3 433 m	9 453 m	17 795 m	
Ø 1000 mm	30 242 m	1 391 m	7 402 m	21 449 m	
Ø 1200 mm	12 456 m	1 146 m	6 383 m	4 927 m	
Ø 1400 mm	4 892 m	1 437 m	1 064 m	2 391 m	
Ø 1500 mm	1 618 m	25 m	495 m	1 098 m	
Ø 1600 mm	4 710 m	474 m	1 094 m	3 142 m	
Ø 1800 mm	3 069 m		1 706 m	1 363 m	
Ø 2000 mm	2 644 m	382 m	2 202 m	60 m	
Ø 2500 mm	637 m			637 m	
Canaux	24 917 m	35 m	17 543 m	7 339 m	
Ovolde 1,20 m	2 951 m			2 951 m	
Ovolde 1,80 m	1 911 m			1 911 m	
Ovolde 2,00 m	8 929 m			8 929 m	
Totaux	484 332 m	65 036 m	92 267 m	322 601 m	4 429 m



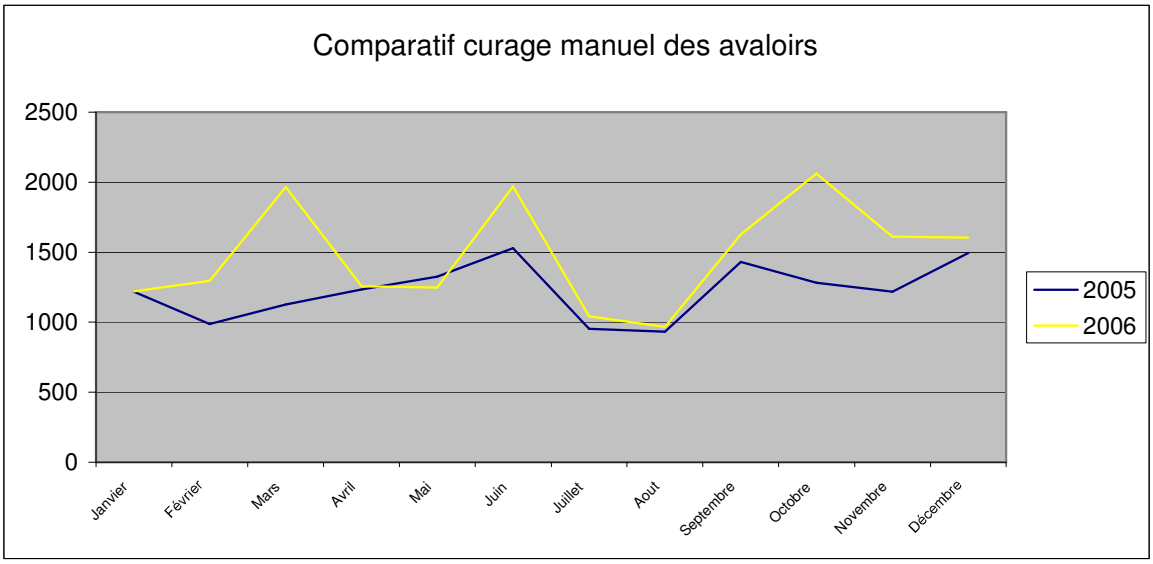
ENTRETIEN

A - Rapport d'activité

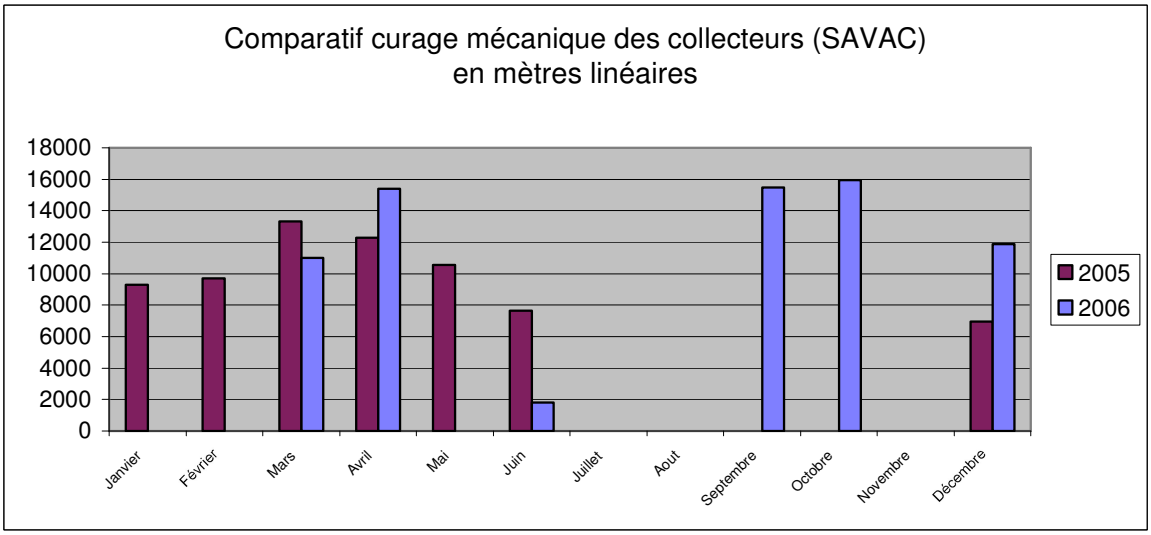
MOIS	COLLECTEURS			AVALOIRS			DEVERSOIRS		RUISSEAUX	MACONNERIE	INTERVENTIONS	ASTREINTES	
	Curage mécanique		Curage manuel	Curage manuel	Nettoyage mécanique	Voies piétonnes	Visités	Nettoyés	Entretien	Grilles Regards	Particuliers	Nombre de sorties	Observation
	Collecteurs non visitables ml	Bts u	ml	u	u	u	u	u	ml	u	u	u	
Janvier	0	8	0	1221	0	400	600	5	0	0	42	0	
Février	0	9	0	1295	0	400	600	7	0	2	51	4	
Mars	11015	12	0	1965	609	400	600	6	0	3	58	4	Dératisation
Avril	15410	7	0	1258	2119	400	300	4	0	2	40	9	
Mai	0	9	0	1246	0	400	450	5	0	2	47	9	
Juin	1800	12	0	1968	0	400	600	7	0	5	62	5	
Juillet	0	8	0	1042	0	400	450	3	0	1	42	8	
Aout	0	5	0	965	0	400	300	4	0	0	38	5	
Septembre	15470	11	0	1625	0	400	600	5	0	2	54	1	
Octobre	15930	10	0	2062	0	400	600	4	0	0	56	4	
Novembre	0	14	0	1610	1868	400	450	4	0	0	62	3	Dératisation
Décembre	11870	9	0	1605	1012	400	450	3	0	0	46	8	
TOTAL	**71495**	**114**	**0**	**17862**	**5608**	**4800**	**6000**	**57**	**0**	**17**	**598**	**60**	

Légende Bts : branchements ; ml : mètres linéaires ; u : unités

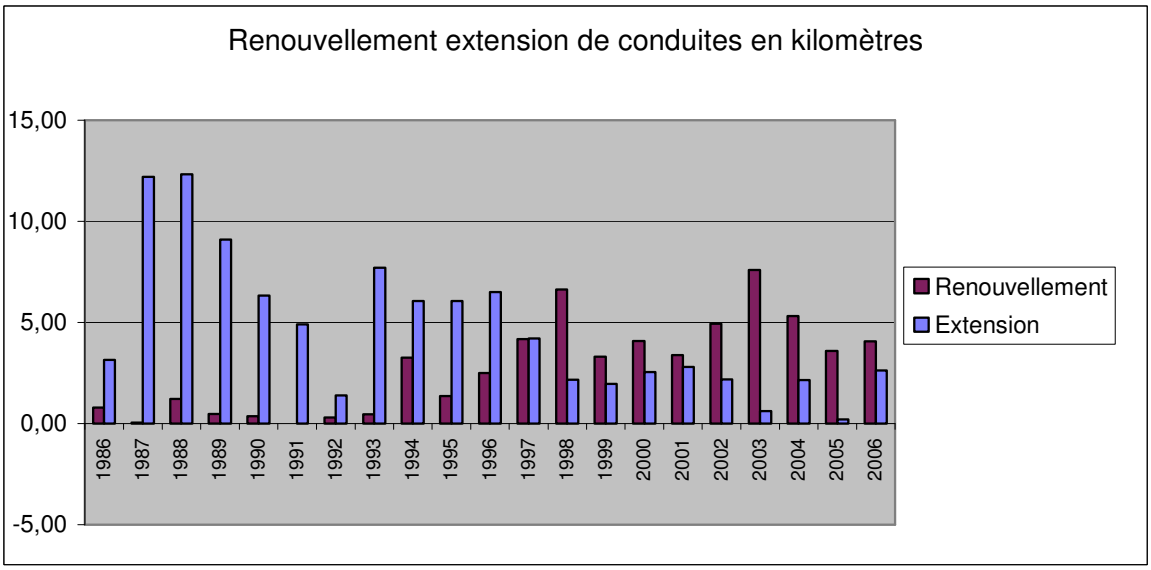
B - Avaloirs



C - Collecteurs



D - Renouvellement de conduites



3. Indicateurs financiers

1.LE MODE DE DETERMINATION DU PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

1. Les tarifs comprennent :

- Une redevance d'abonnement destinée à couvrir certains frais fixes du Service et notamment les frais d'entretien et de renouvellement de l'ensemble de comptage. Elle est fonction du diamètre du compteur.
- Un tarif eau potable au m^3 appliqué à la quantité réellement consommée.
- Un tarif assainissement au m^3 part Ville (collecte des eaux usées).
- Un tarif assainissement au m^3 part intercommunale (traitement des eaux usées).
- Diverses taxes et redevances, notamment la TVA et les redevances reversées à l'Agence de l'Eau.

2. Détermination du prix :

La notion même de service public à caractère industriel et commercial implique un financement par l'usager, bénéficiaire du service, et l'existence de budgets propres, tant pour l'eau que pour l'assainissement.

L'instruction budgétaire et comptable M49, applicable depuis le 1er Janvier 1992 et rénovée par la M4 au 1er janvier 2003, permet d'avoir une connaissance des coûts au moyen d'une nomenclature et de procédures comptables comparables à celles des entreprises privées. Le taux de T.V.A. applicable est actuellement de 5,5 %.

Ainsi, le principe de l'obligation d'équilibre par section d'exploitation et d'investissement en recettes et en dépenses des budgets de l'eau et de l'assainissement garantit une saine gestion économique du Service.

De même, la procédure comptable des amortissements et des dotations aux provisions constitue un moyen de financement des dépenses d'équipement et du remboursement de la dette, et assure un autofinancement minimum.

Enfin, la part supplémentaire d'autofinancement, prévue chaque année, montre la volonté de limiter l'emprunt en assurant au service des ressources propres.

Ces quelques principes conduisent à une politique de vérité des prix dans la gestion du Service de l'eau et de l'assainissement.

Les tarifs (eau, assainissement, redevance d'abonnement) sont déterminés à partir du budget prévisionnel et en fonction de la consommation d'eau des usagers, qui détermine également le volume d'effluents à traiter.

Pour l'exercice 2006, les dépenses prévisionnelles inscrites au Budget Primitif de la section d'exploitation ont été arrêtées à :

- 9 533 250 € pour l'eau
- 12 297 110 € pour l'assainissement

Ces montants ont servi à déterminer les tarifs unitaires 2006. Ils comprennent les achats de matières premières, de carburant, l'entretien des réseaux, des bâtiments et des matériels, les impôts, taxes et assurances, les frais de personnels, les frais financiers, les dotations aux amortissements et provisions, ainsi que l'autofinancement nécessaire. Ils sont en relation avec l'activité même du service.

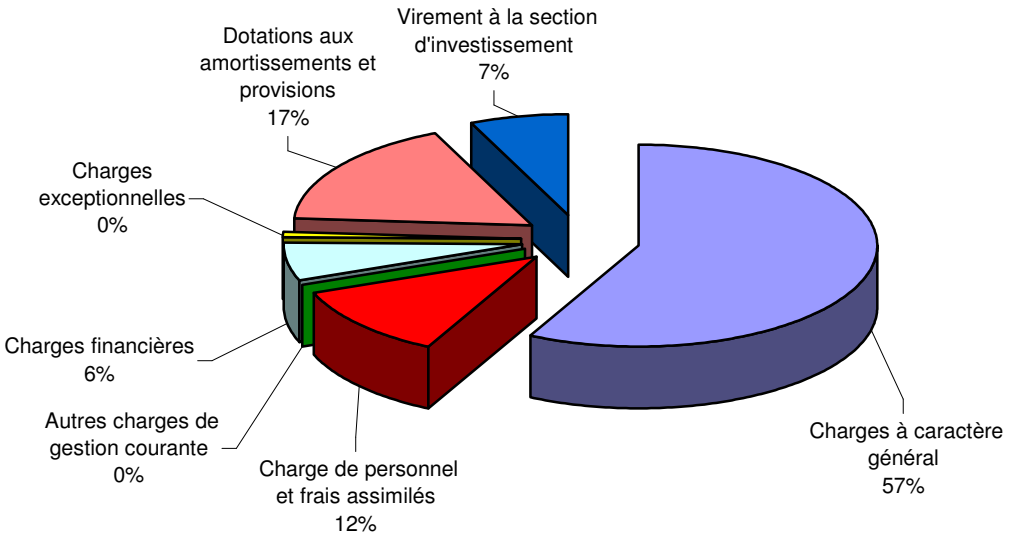
Ces dépenses d'exploitation sont réparties de la manière suivante :

BUDGET PRIMITIF 2006
DEPENSES D'EXPLOITATION PREVISIONNELLES

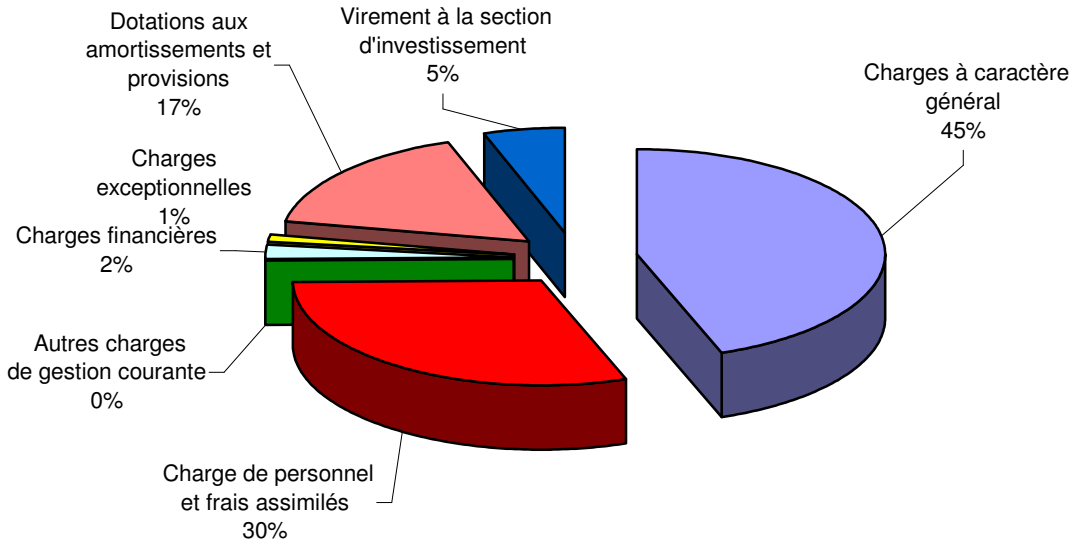
	ASSAINISSEMENT	
Chapitre	**Libellé**	**Montant € H.T.**
11	Charges à caractère général	7 072 630,00
12	Charge de personnel et frais assimilés	1 427 690,00
65	Autres charges de gestion courante	8 000,00
14	Atténuation de produits	
66	Charges financières	749 170,00
67	Charges exceptionnelles	108 500,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	2 094 500,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	
22	Dépenses imprévues	
23	Virement à la section d'investissement	836 620,00
TOTAL		**12 297 110,00**

	EAU	
Chapitre	**Libellé**	**Montant € H.T.**
11	Charges à caractère général	4 235 930,00
12	Charge de personnel et frais assimilés	2 876 190,00
65	Autres charges de gestion courante	8 000,00
14	Atténuation de produits	
66	Charges financières	223 670,00
67	Charges exceptionnelles	108 500,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	1 583 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	
22	Dépenses imprévues	
23	Virement à la section d'investissement	497 960,00
TOTAL		**9 533 250,00**

ASSAINISSEMENT
Dépenses d'exploitation prévisionnelles 2006
Montant total 12 297 110 € H.T.



EAU POTABLE
Dépenses d'exploitation prévisionnelles 2006
Montant total 9 533 250 € H.T.



2.LES TARIFS MUNICIPAUX

Les recettes d'exploitation doivent permettre de financer la totalité des dépenses courantes d'exploitation, les charges financières, les amortissements, ainsi qu'une partie des investissements.

Pour parvenir à cet équilibre, il convenait de prévoir une recette de :

- 7 400 000 € pour la vente d'eau
- 5 320 000 € pour la redevance d'assainissement dont :
 - 3 300 000 € pour la collecte communale
 - 2 020 000 € pour le traitement intercommunal

Compte tenu des dépenses prévues, il est apparu nécessaire d'augmenter la redevance d'abonnement, ainsi que les tarifs de base du mètre cube de 1,5%. La partie concernant le traitement intercommunal des eaux usées augmente de 6%.

- eau : 0,701 € HT
- assainissement : 0,385 € HT (collecte des eaux usées)

 0,245 € HT (traitement des eaux usées)
- redevance d'abonnement : 9,39 € HT / an pour un compteur de Ø 15 mm.

Les volumes vendus (hors vente en gros) atteignent 10 208 489 m^3 pour l'année civile.

3.LES REDEVANCES PERCUES POUR LE COMPTE D'AUTRES ORGANISMES

Enfin, à ces tarifs fixés par le Conseil Municipal qui dépendent exclusivement des activités du Service Municipal de l'Eau et de l'Assainissement, s'ajoutent les redevances perçues par le Service et reversées à l'Agence de l'eau, à l'Etat et à Clermont Communauté.

Ces redevances, destinées à financer leurs interventions, évoluent selon les besoins de financement de ces derniers.

S'agissant des redevances perçues au profit de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, elles font également l'objet d'un tarif au m^3 :

La redevance lutte contre la pollution : permet les actions de l'Agence en vue de restaurer la qualité de l'eau. Le volume d'investissement des collectivités dans la lutte contre la pollution a considérablement augmenté ; l'Agence leur apporte son concours technique et financier, et soutient leur effort en matière d'assainissement.

Ainsi, l'agglomération a obtenu des aides non négligeables pour résorber les rejets directs d'eaux usées et renforcer la station d'épuration.

La redevance préservation des ressources en eau : le même principe s'applique également pour cette redevance, dont le produit est destiné à l'amélioration de la gestion des ressources en eau. Ainsi, l'Agence de l'eau est intervenue, par exemple, pour la réalisation des retenues de Naussac, destinées à réguler le cours de l'Allier, et intervient pour la mise en place des périmètres de protection des captages de la Ville.

La Redevance assainissement pour traitement des eaux usées :

La mise en œuvre de l'instruction budgétaire et comptable M49 a conduit Clermont Communauté, alors propriétaire des installations d'épuration, à se doter d'un budget d'assainissement suivant le nouveau plan comptable. La contribution versée par la Ville à la structure intercommunale pour le traitement des eaux usées est intégrée dans son propre budget assainissement et répercutée à l'usager du service sous forme d'une redevance distincte.

DECOMPOSITION DU PRIX TOTAL DU M^3 D'EAU

TARIFS 2006

EAU :	0,701 €
PRESERVATION DES RESSOURCES EN EAU :	0,048 €
COLLECTE EAUX USEES :	0,385 €
TRAITEMENT EAUX USEES (SURTAXE CLERMONT COMMUNAUTE) :	0,245 €
LUTTE CONTRE LA POLLUTION :	0,384 €
TOTAL HT	**1,763 €**
TVA 5,50 %	**0,097 €**
TOTAL TTC	**1,860 €**

A ce prix s'ajoute le montant de la redevance d'abonnement en fonction du diamètre du compteur. Son incidence sur le prix de l'eau est fonction du volume consommé (cf. facture).

EVOLUTION DU PRIX DU M^3 D'EAU SUR 1 AN

	2005	2006	% Evolution
EAU :	0,691 €	0,701 €	+1,5 %
PRESERVATION DES RESSOURCES EN EAU :	0,048 €	0,048 €	0 %
COLLECTE EAUX USEES :	0,379 €	0,385 €	+1,5 %
TRAITEMENT EAUX USEES (SURTAXE CLERMONT COMMUNAUTE) :	0,231 €	0,245 €	+6 %
TAXE SUR LA CONSOMMATION D'EAU	supprimée	supprimée	
LUTTE CONTRE LA POLLUTION :	0,40 €	0,384 €	- 4 %
TOTAL HT	**1,749 €**	**1,763 €**	
TVA 5,50 %	**0,096 €**	**0,097 €**	
TOTAL TTC	**1,845 €**	**1,860 €**	**+ 0,8 %**
Redevance d'abonnement /an (compteur de diamètre 15 mm)	9,25 €	9,39	+1,5 %

TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2006

Tarifs	Montant H.T euros Année 2006	Observations
DISTRIBUTION DE L'EAU		
ABONNEMENTS		
Diamètre du compteur en mm: 15	**9,39**	Montant pour une année destiné à couvrir les frais d'entretien et de renouvellement de l'ensemble de comptage.
20	**11,32**	
30	**16,44**	
40	**21,21**	
60	**41,45**	
80	**69,57**	
100	**88,38**	
150	**92,15**	
200	**94,96**	
250	**153,38**	
300	**179,61**	
400	**325,32**	
500	**428,80**	
EAU TRANCHES DE CONSOMMATION		
1-Jusqu'à 50 000 m^3	**0,701**	Pour l'application du tarif dégressif, les tranches de consommation sont calculées sur l'année civile.
2-Au delà de 50 000	**0,631**	

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES		
REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT		
1-Collecte des eaux usées (Ville de Clermont-Ferrand) prix du m^3	**0,385**	Les coefficients de dégressivité suivants s'appliquent au volume annuel consommé excepté pour l'habitat : - jusqu'à 6000 m^3....1 - de 6001 à 12000m^3..0,8 - de 12001à 24000 m3...0,6 - de 24001 à 50000m^3..0,5 - au delà de 50000m3 ...0,4 .
2-Traitement des eaux usées (Clermont - Communauté) prix du m^3	**0,245**	Contribution aux charges de la station d'épuration intercommunale. : Les coefficients de dégressivité sont applicables dans les mêmes conditions.

ORGANISMES PUBLICS		
PRESERVATION DES RESSOURCES EN EAU prix au m^3	**0,048**	Reversé à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ("redevance prelévement")
LUTTE CONTRE LA POLLUTION (prix du m^3)	**0,384**	Reversé à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le nouveau montant s'appliquera à partir du 1er janvier 2006, y compris sur les volumes consommés avant cette date.
TOTAL PRIX / M3 pour un abonné domestique		
Partie proportionnelle H.T	1,763	Hors redevance abonnement (pour une consommation < 6000 m3/an)
T.V.A. 5,5%,	0,097	
Partie proportionnelle T.T.C.	**1,860**	
Total H.T.	1,841	y compris redevance abonnement 15 mm (pour une consommation annuelle de 120 m3)
T.V.A. 5,5%,	0,101	
Total T.T.C.	**1,943**	
PRESTATIONS DIVERSES		
DEPLACEMENT FONTAINIERS, AGENTS DE SALUBRITE OU RELEVEURS	**21,98**	Tarif forfaitaire
INTERVENTION FONTAINIERS OU AGENTS DE SALUBRITE	**26,72**	Tarif horaire
CAUTION POUR ABONNEMENT TEMPORAIRE compteur de: 20 mm	**262,10**	Caution garantissant le prêt de matériel pour prélèvement d'eau sur la voie publique
40 mm	**431,20**	
>40 mm	**862,40**	

ANALYSES

Une prise en charge est facturée systématiquement par échantillon.

Pour les analyses autres que des analyses d'un type prédéfini **(titres)** , la tarification est de nature séquentielle : elle est obtenue en faisant la somme des tarifs de base de chaque essai **(paramètres)**

Une remise pour cumul d'échantillons de même séquence analytique peut être concédée dans les conditions suivantes :

10 ou plus de 10 échantillons :....5%,

20 ou plus de 20 échantillons :....10%

Déplacement hors agglomération : tarif établi selon le tarif officiel en vigueur .

Certaines prestations : exploitation statistique de données , interprétation technique de résultats pourront faire l'objet d'une facturation soit selon accord contractuel soit par calcul au temps passé .

Les analyses officielles d'eaux destinées à la consommation humaine sont réglementées par **l'Arrêté du 21 Décembre 1992** fixant le tarif maximum applicable par détermination (tarif hors T.V.A.) . La modification tarifaire pourra intervenir dès parution du nouveau barème

SERVICE DES EAUX		
Code Titre	**Désignation du titre**	**Montant H.T. 2006**
SE-AGRESSIVITE	Etude de l'agressivité	**62,50**
SE-B1	Bactériologie de l'eau B1	**37,00**
SE-B2	Bactériologie de l'eau B2	**45,00**
SE-B3	Bactériologie de l'eau B3	**53,50**
SE-BACT-PISCINE	Bactériologie : eau de piscine	**45,00**
SE-BACTERIO-JACUZZI	Bactériologie jacuzzi	**55,00**
SE-BI ANIONS CATIONS	Anions cations (Balance Ionique)	**5,50**
SE-CHIMIE-PISC	Chimie eau de piscine	**35,85**
SE-ChlorePiscine	Bilan du chlore dans les piscines	**13,50**
SE-POTABILITE	Potabilité chimique	**39,50**
SE-D1+	D1+	**69,10**
SE-D1++	D1++	**75,95**
SE-P1+	P1+	**115,00**
SE-P1++	P1++	**122,00**
NON ATTRIBUE	Analyses bactério microplaques (DIREN et Autres)	**46,30**

SERVICE DES EAUX		
Code Paramètre	**Désignation**	**Montant H.T 2006**
SE-AGFL	Argent (AA Flamme)	**15,05**
SE-AGFR	Argent (AA Four)	**24,07**
SE-ALFL	Aluminium (AA flamme)	**15,05**
SE-ALFR	Aluminium (AA Four)	**24,07**
SE-ASFR	Arsenic (AA Four)	**24,07**
SE-B	Bore	**15,05**
SE-BAFR	Baryum (AA Four)	**24,07**
SE-BIOX	Bioxyde de Chlore	**3,45**
SE-CA	Calcium (AA flamme)	**15,05**
SE-CA1	Calcium (complexométrie)	**6,08**
SE-CDFL	Cadmium flamme	**15,05**
SE-CDFR	Cadmium (AA Four)	**24,07**
SE-CHLOPISC	Chlorures piscines	**4,95**
SE-CL	Chlorures (C.I.)	**4,95**
SE-CLACT	Chlore Actif	**6,62**
SE-CLCOMB	Chlore Combiné	**3,31**
SE-CLDISP	Chlore Disponible	**3,31**
SE-CLLIB	Chlore Libre	**3,31**
SE-CLO2	Chlorites	**3,45**
SE-CLTOT	Chlore Total	**3,31**
SE-CNL	Cyanures libres	**10,52**
SE-CNT	Cyanures totaux	**20,89**

SE-CO2L	CO2 libre	**5,46**
SE-CO3	Carbonates (calcul)	**3,70**
SE-COFL	Cobalt (AA Flamme)	**15,05**
SE-COFR	Cobalt (AA Four)	**24,07**
SE-COLITH	COLIFORMES THERMOTOLERANTS (membrane)	**18,16**
SE-COLITTX	COLIFORMES TOTAUX (membrane)	**18,16**
SE-COND25	Conductivité à 25 °C	**3,31**
SE-COND25AM	Conductivité après Marbre	**3,31**
SE-CRFL	Chrome (AA Flamme)	**15,05**
SE-CRFR	Chrome (AA Four)	**24,07**
SE-CRHEX	Chrome hexavalent	**15,05**
SE-CUFL	Cuivre (AA Flamme)	**15,05**
SE-CUFR	Cuivre (AA Four)	**24,07**
SE-DBO5	DBO5 (sur eau brute)	**20,00**
SE-DCO	DCO (sur eau brute)	**16,36**
SE-DEGRE	Degré chlorométrique	**6,80**
SE-DETANIO	Détergents anioniques	**17,50**
SE-DISTIL	Distillation	**6,00**
SE-ECOLI1	E. Coli (membranes)	**18,70**
SE-ECOLI2	E. Coli (microplaques)	**25,70**
SE-ENTERO1	ENTEROCOQUES FECAUX (membranes)	**9,09**
SE-ENTERO2	ENTEROCOQUES FECAUX (microplaques)	**25,70**
SE-F	Fluorures (C.I.E.P)	**11,77**
SE-FEFL	Fer (AA Flamme)	**15,05**
SE-FEFR	Fer (AA Four)	**24,07**
SE-FILT	Filtration (ou centrifugation)	**8,50**
SE-FLAC B3	Frais de flaconnage pour analyse B3	**0,81**
SE-FLAC D	Frais de flaconnage pour analyse D	**1,62**
SE-FLAC P1	Frais de flaconnage pour analyse P1	**1,62**
SE-FLAC P2P	Frais de flaconnage pour analyse P2P	**2,42**
SE-FLAC P2S	Frais de flaconnage pour analyse P2S	**4,04**
SE-FLAC P3	Frais de flaconnage pour analyse P3	**8,10**
SE-FLAC RP	Frais de flaconnage pour analyse RP	**4,04**
SE-FLAC RS	Frais de flaconnage pour analyse RS	**11,33**
SE-FLAC S	Frais de flaconnage	**0,81**
SE-GT22	GERMES MESOPHILES AEROBIES TOTAUX 22 °C	**3,92**
SE-GT37	GERMES MESOPHILES AEROBIES TOTAUX 37 °C	**3,92**
SE-H2S	Hydrogène sulfuré	**9,00**
SE-HG	Mercure (Hg vapeur froide)	**31,15**
SE-HUM	Taux d'humidité	**4,70**
SE-IPHE	Indice phénol	**19,67**
SE-K	Potassium (AA Flamme)	**15,05**
SE-LEVMOIS	LEVURES ET MOISISSURES	**9,15**
SE-LI	Lithium (AA Flamme)	**15,05**
SE-LISTERIA	LISTERIA	**39,20**
SE-MD	Matières décantables	**6,50**
SE-MES	M.E.S.	**9,56**
SE-MG	Magnésium (AA flamme)	**15,05**
SE-MG1	Magnésium	**6,08**
SE-MINE	Minéralisation	**10,00**
SE-MM	Matières minérales	**11,20**
SE-MNFL	Manganèse (A.A Flamme)	**15,05**
SE-MNFR	Manganèse (A.A Four)	**24,07**
SE-MO	Matières organiques	**6,86**
SE-MOFL	Molybdène (A.A Flamme)	**15,05**
SE-MOFR	Molybdène (A.A Four)	**24,07**
SE-MST	Matières sèches totales	**11,16**
SE-MVS	Matières volatiles	**11,16**
SE-NA	Sodium (A.A Flamme)	**15,05**
SE-NH4	Ammonium (E.P.)	**5,34**
SE-NH4EU	Ammonium (EU) Distillation	**8,25**
SE-NIFL	Nickel (A.A Flamme)	**15,05**
SE-NIFR	Nickel (A.A Four)	**24,07**
SE-NO2	NO2 (E.P.)	**4,51**
SE-NO3	NO3 (C.I.)	**4,70**
SE-NTK	Azote Kjeldahl (E.P.)	**16,00**
SE-O2	Oxygène dissous	**3,48**
SE-OXYD	Indice permanganate	**6,86**
SE-PBFL	Plomb (A.A Flamme)	**15,05**
SE-PBFR	Plomb (A.AFour)	**24,07**
SE-PCHARGE	Prise en charge de l'échantillon	**5,75**
SE-PH	pH (EP)	**3,31**
SE-PHAM	pH après marbre	**3,31**
SE-PO4	Orthophosphates	**6,57**
SE-PO4-1	Orthophosphates (C.I.)	**6,57**
SE-PREL	Prélèvement sur place	**20,00**

SE-PSEUDO	PSEUDOMONAS AERUGINOSA	**9,30**
SE-PSEUDOFLUO	PSEUDOMONAS FLUORESCENS	**9,30**
SE-PTOT	Phosphore total	**14,30**
SE-RESEC105	Résidus secs à 105 °C	**11,16**
SE-RESEC180	Résidus secs à 180 °C	**11,16**
SE-S	Sulfures	**9,00**
SE-SALMO1	SALMONELLA (dans 1 litre)	**45,00**
SE-SALMO5	SALMONELLA (dans 5 litres)	**45,00**
SE-SBASR	SPORES DE BACTERIES ANAEROBIES SULFITO-REDUCTRICES	**8,74**
SE-SBFL	Antimoine (A.A Flamme)	**15,05**
SE-SBFR	Antimoine (A.A.Four)	**24,07**
SE-SEC	Substances extractibles au chloroforme (SEC)	**19,00**
SE-SEFL	Sélénium (A.A. Flamme)	**15,05**
SE-SEFR	Sélénium (A.A.Four)	**24,07**
SE-SEH	Substances extractibles à l'hexane (SEH)	**23,00**
SE-SI	Silice	**5,26**
SE-SNFL	Etain (A.A Flamme)	**15,05**
SE-SNFR	Etain (A.A. Four)	**24,07**
SE-SO4	Sulfates (C.I.)	**7,33**
SE-STAB	Stabilisant piscine	**3,31**
SE-STAPH	STAPHYLOCOQUES PATHOGENES	**18,78**
SE-SUTOT	Sucres totaux	**10,25**
SE-TA	Titre alcalimétrique TA	**3,70**
SE-TAAM	TA après Marbre	**3,70**
SE-TAC	Titre alcalimétrique complet TAC	**3,70**
SE-TACAM	TAC après marbre	**3,70**
SE-TEMP	Température de l'eau	**2,21**
SE-TH	Dureté totale TH	**5,73**
SE-THAM	TH après marbre	**5,73**
SE-TURB	Turbidité	**3,31**
SE-VFL	Vanadium(A.A. Flamme)	**15,05**
SE-VFR	Vanadium (AA Four)	**24,07**
SE-ZNFL	Zinc (A.A. Flamme)	**15,05**

Les frais d'affranchissement des courriers adressés en recommandé avec accusé de réception aux débiteurs retardataires ou négligents sont mis à leur charge. Les tarifs ci-dessus s'appliquent également aux usagers résidant dans les communes limitrophes et desservis par les réseaux d'eau et / ou d'assainissement de Clermont-Ferrand.

Service Municipal
de l'Eau et Assainissement

58 boulevard Berthelot
Bureau ouvert du lundi au vendredi
de 8 H 15 à 17 H 45

MONTANT D'UNE FACTURE D'EAU ANNUELLE POUR 120 M3 POUR 2006

MAIRIE DE CLERMONT FERRAND

63000 CLERMONT-FERRAND

Service : Relation avec les Usagers
Affaire suivie par :

Libellés	Quantité (M3)	Tarifs unitaires	Montant HT	Taux TVA	Montants TVA	Montants TTC
Abonnement			9,39	5,50	0,52	9,91
Eau	120	0,701	84,12	5,50	4,63	88,75
Préservation ressources en eau	120	0,048	5,76	5,50	0,32	6,08
Collecte des eaux usées	120	0,385	46,20	5,50	2,54	48,74
Traitement des eaux usées	120	0,245	29,40	5,50	1,62	31,02
Lutte contre la pollution	120	0,384	46,08	5,50	2,53	48,61
TOTAUX			**220,95**		**12,15**	**233,10**

EXEMPLE DE FACTURE SEMESTRIELLE
(2 factures par an sur relevés de compteurs effectifs)

VILLE DE CLERMONT FERRAND

Direction Générale des Services Techniques

SERVICE MUNICIPAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
58 BOULEVARD BERTHELOT
63000 CLERMONT-FERRAND
Tél. 04 73 42 62 40
Fax 04 73 42 66 16

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8 h15 à 17 h45 sans interruption
En dehors de ces heures et en cas d'urgence, tél. 18

Votre interlocutrice :
Tél. 04 73 42

Référence à rappeler
1750701 / 2006 2002 10129 T

Adresse desservie

CLERMONT-FERRAND

Expéditeur TRESORERIE PRINCIPALE MUNICIPA
67, BD FRANCOIS MITTERRAND
63000 CLERMONT-FERRAND

Destinataire
Monsieur

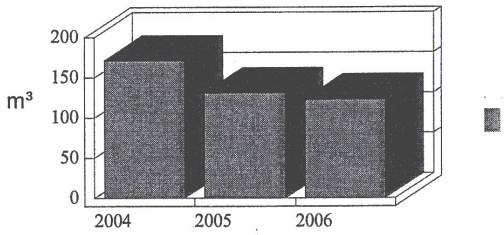
DUPLICATA FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT
Réf. Facture : 2006 2002 10129 T du 18/09/2006

Pour toute information relative au règlement de la facture, contacter la Trésorerie Municipale
67, Bd François Mitterrand TEL 04 73 29 74 80

Voir modalités de réglement au verso

(TVA acquittée sur les débits)
(TVA EAU : FR 4J 216 301 135)
(TVA ASST : FR 3W 216 301 135)

EVOLUTION DE VOTRE CONSOMMATION



Présentation simplifiée de votre facture (voir détail au dos)

Votre consommation	**60 m³**

	Montant TTC
Abonnement	4,97
Consommation	111,60

Total de la facture en Euro	**116,57**

DATE LIMITE DE PAIEMENT AU
Modalités de règlement : voir au dos

PAIEMENT A EFFECTUER A :

TRESORERIE MUNICIPALE
67, boulevard François Mitterr
63000 CLERMONT-FERRAND
Tél.: 04 73 29 74 80

Réf. Fact.	2006 2002 10129 T
Montant	116,57 €

Réf. à rappeler : 1750701 / 2006 2002 10129 T
NE RIEN INSCRIRE SOUS CETTE LIGNE

TALON DE PAIEMENT
NE PAS PLIER S.V.P.

Poste compt. : 063011
Etablissement : 01
Code facture : 2
Code recette : EA
N° d'ordre : 001132002010129
Lettre clé : T
Exercice : 06 (Prise en charge)

TRESORERIE MUNICIPALE - 63000 CLERMONT-FERRAND

Monsieur

+1000000116765606301100105410506200113220>0020101291885+

DÉTAIL DE VOTRE FACTURE RÉF. 2006 2002 10129 T

Réf. à rappeler : 1750701 / 2006 2002 10129 T

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m³	
1059320	15 mm	/ /2006	2061	/ /2006	2001	60	

LIBELLÉ	Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C
Distribution de l'eau						**52,38**
Abonnement						
période du au	183	9,39	4,71	5,50	0,26	4,97
Consommation d'eau						
tranche 1 période du au	60	0,701	42,06	5,50	2,31	44,37
Préservation ressources en eau (Agence de l'Eau)						
période du au	60	0,048	2,88	5,50	0,16	3,04
Collecte et Traitement des eaux usées						**39,88**
Collecte des eaux usées (Ville de Clermont-Fd)						
tranche 1 période du au	60	0,385	23,10	5,50	1,27	24,37
Traitement des eaux usées (Clermont-Communauté)						
tranche 1 période du au	60	0,245	14,70	5,50	0,81	15,51
Organismes Publics						**24,31**
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)						
tranche 1 période du au	60	0,384	23,04	5,50	1,27	24,31
TOTAL A PAYER			110,49		6,08	116,57

Explications

Abonnement : destiné à couvrir les frais d'entretien et de renouvellement de l'ensemble de comptage. Indépendant de la consommation, son montant est calculé à partir d'un tarif annuel rapporté au nombre de jours.

Préservation des ressources en eau : reversé à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ; cet établissement public participe financièrement aux actions d'amélioration de la gestion de la ressource .

Taxe sur la consommation d'eau : reversée au Fonds National pour le Développement des Adductions d' Eau (Ministère de l'Agriculture) ; destinée à financer la réalisation des réseaux en zone rurale . En vigueur jusqu'au 31/12/04 - supprimée à compter du 1/01/05

Lutte contre la pollution : reversée à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ; permet d'aider financièrement les collectivités à restaurer la qualité de l'eau (assainissement) .

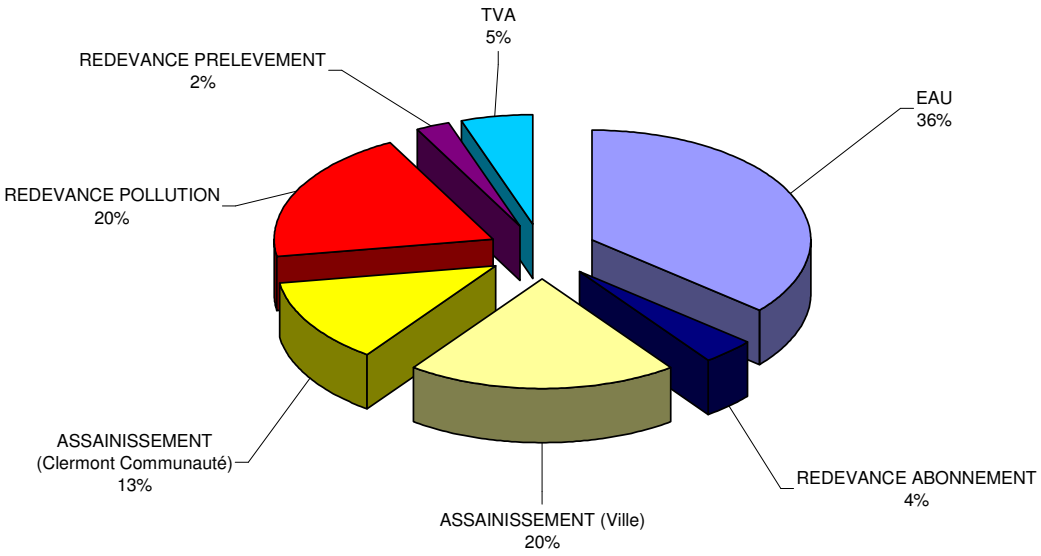
MODALITES DE REGLEMENT (si nous n'avez pas encore opté pour le prélèvement automatique vous pouvez nous contacter au n° de tél indiqué au recto)

- En espèces : présentez-vous muni de votre facture à la **Trésorerie Municipale, 67 bd François Mitterrand**
Un reçu vous sera remis.
La Trésorerie Municipale est ouverte : du lundi au vendredi de 8h 00 à 11h45 et de 12h30 à 15h30

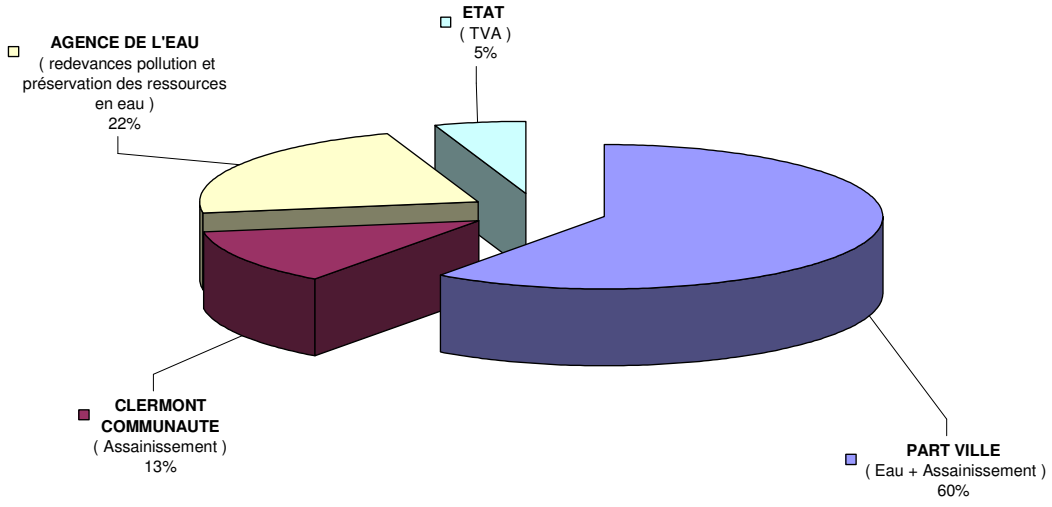
- Par chèque : libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC : découpez le talon de paiement selon les pointillés et glissez-le avec votre chéque dans une enveloppe affranchie, adressée à

Trésorerie Municipale
67, bd François Mitterrand
63000 Clermont - Ferrand

FACTURE D'EAU 2006
d'un abonné consommant 120 m³
Montant total 233,10 €



REPARTITION DU PRIX DE L'EAU ENTRE LES DIFFERENTES COLLECTIVITES POUR 2006

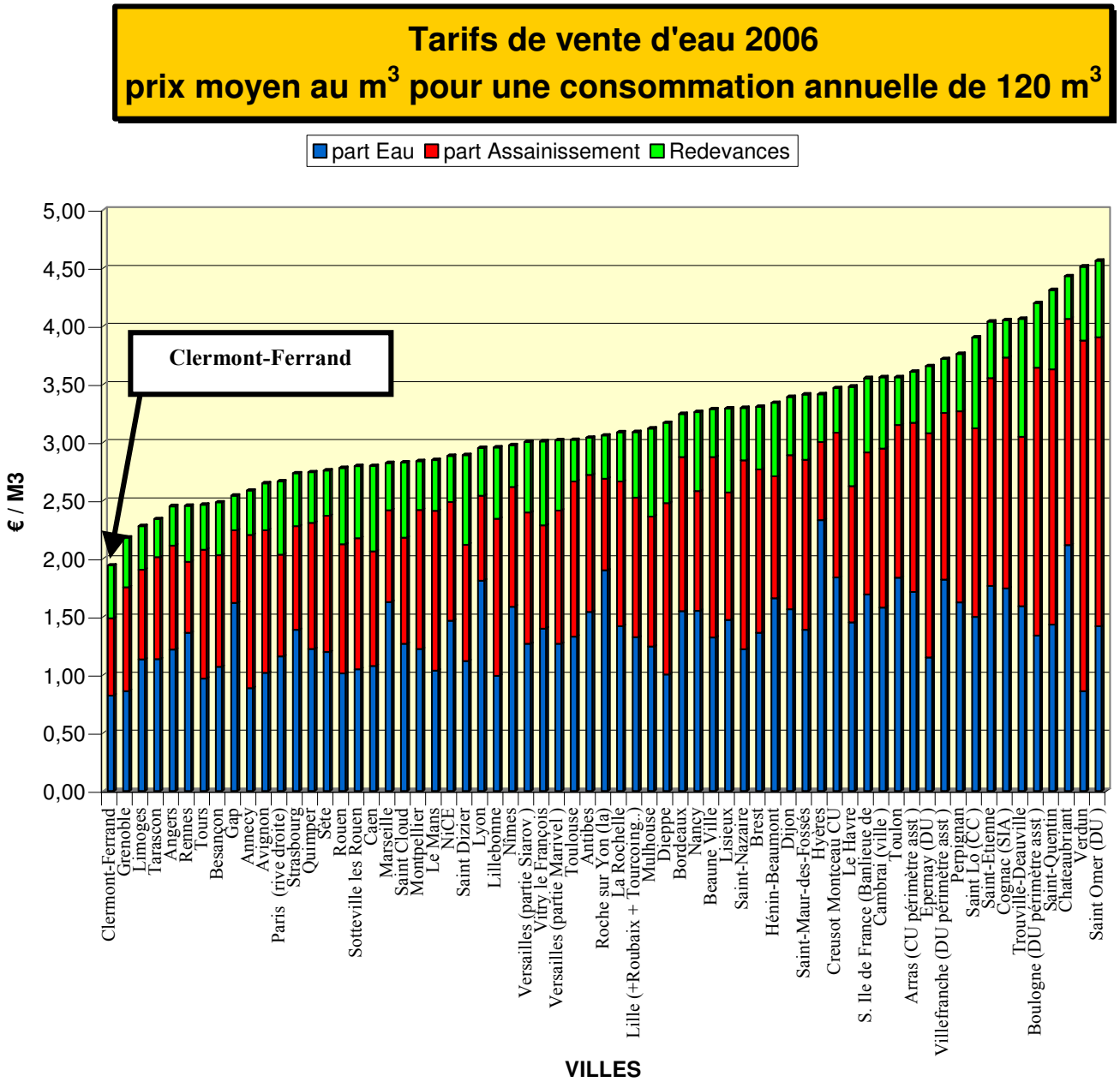


4.COMPARAISON DES TARIFS DE CLERMONT-FERRAND AVEC D'AUTRES VILLES DE TAILLES EQUIVALENTES

Le graphique ci-dessous reprend l'enquête VEOLIA sur les tarifs des services d'eau et d'assainissement au 1er Janvier 2006 dans quelques villes significatives.

Il prend en compte le prix moyen calculé pour une consommation de 120 m^3/an, y compris parties fixes éventuelles. Les redevances comprennent : la redevance de prélèvement, pollution et FNDAE (et VNF éventuelles).

On peut constater que Clermont-Ferrand est la ville dont le prix de l'eau est le moins cher de toutes les villes recensées.



LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

1.LA VENTE D'EAU EN GROS

La Ville de CLERMONT-FERRAND alimente partiellement en eau certaines communes comme :

	VOLUME	TARIFS (*) 2006 € HT / m^3	MONTANT 2006 € TTC FACTURE
MEZEL	22 698 m^3	0,1921 € / m^3	4 600,10 €
COURNON	204 077 m^3	0,2560 € / m^3 jusqu'à 100 000 m^3 0,1799 au-delà de 100 000 m^3	46 761,24 €

(*) Tarifs négociés en vertu de conventions (dont redevance prélèvement)

2.LA DETTE

La Ville contracte des emprunts pour financer partiellement les travaux d'investissement.

	EN COURS AU 01/01/2006	ANNUITES 2006	EN COURS AU 01/01/2005	ANNUITES 2005
EAU	4 659 055,17 €	488 200,92 €	2 421 662,03 €	350 578,05 €
ASSAINISSEMENT	15 709 126,34 €	1 607 926,64 €	10 089 066,62 €	1 104 943,58 €

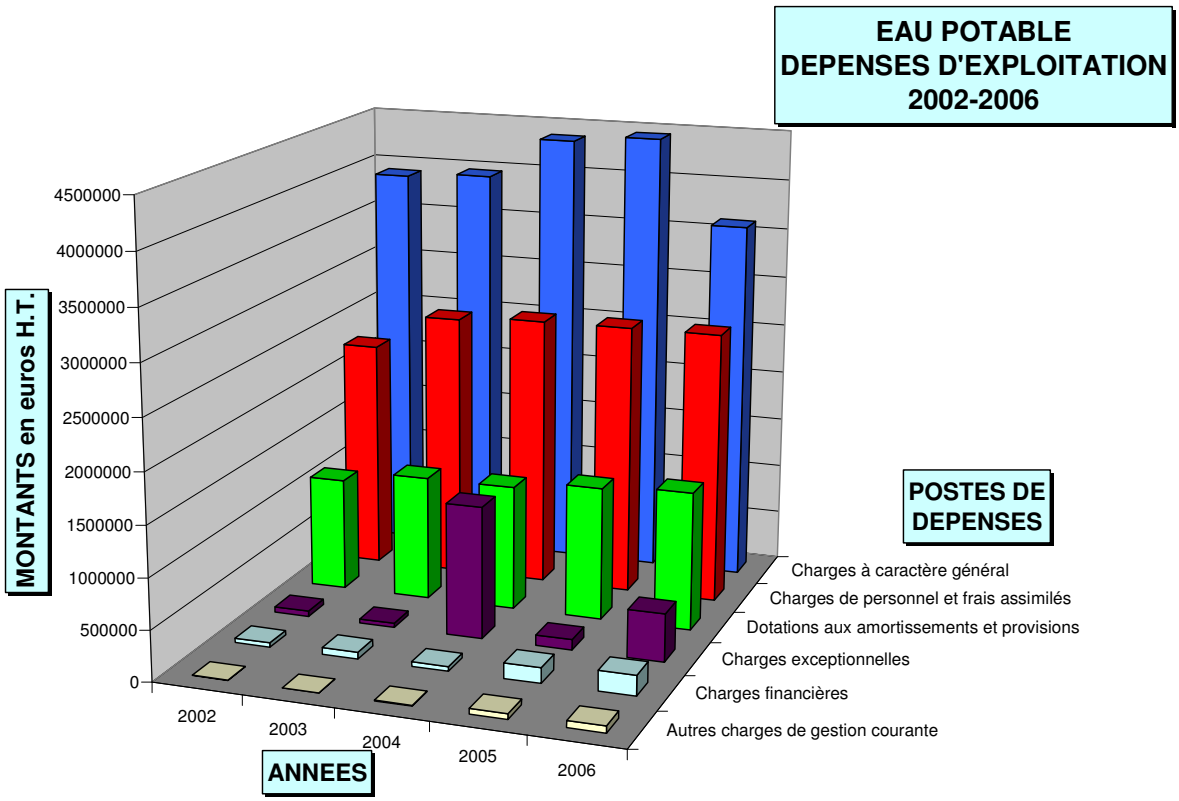
3.LES DEPENSES ET RECETTES D'EXPLOITATION 2006 (LES DEPENSES ET RECETTES REELLES)

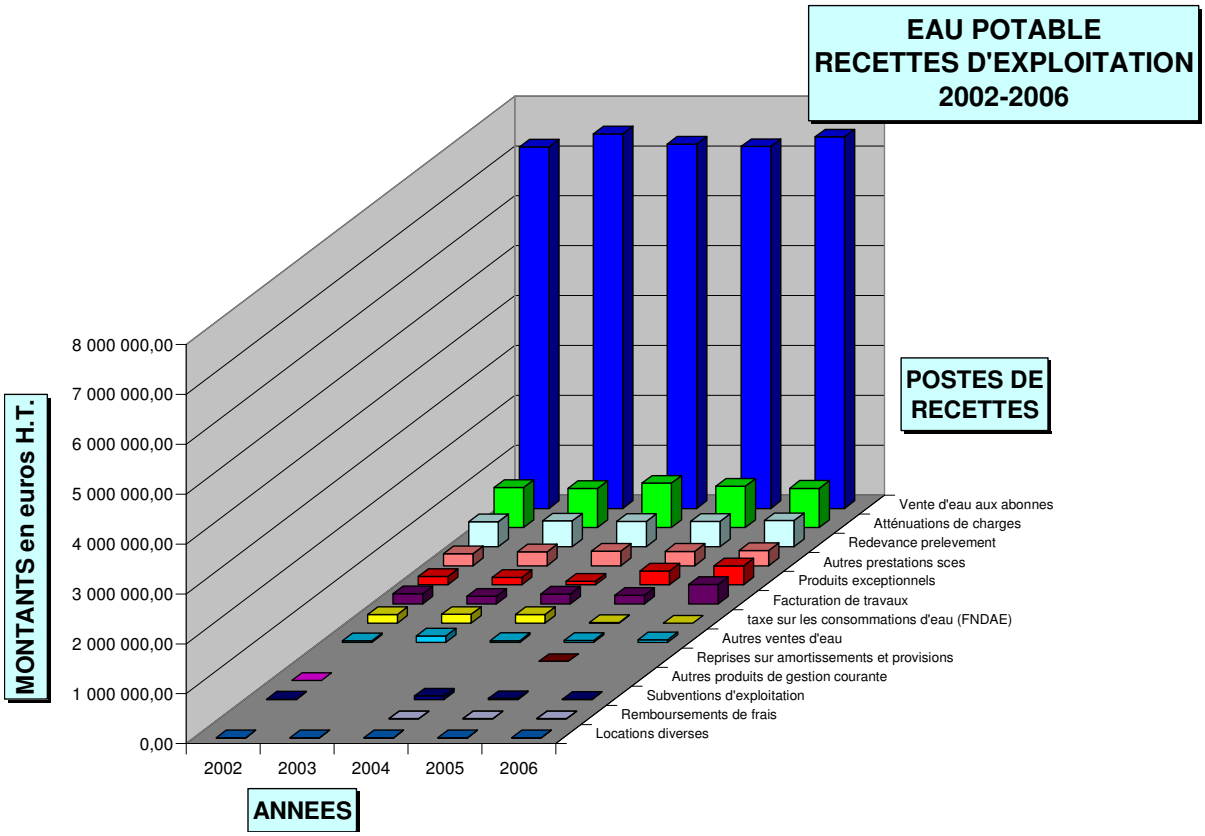
Chap./art	Libellé	Dépenses eau	Dépenses assainissement
011	Charges à caractère général	3 610 049,33	5 703 549,93
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 715 620,56	1 287 526,72
65	Autres charges de gestion courante	66 877,24	19 972,84
014	Atténuation de produits		0,00
66	Charges financières	200 782,80	684 068,74
67	Charges exceptionnelles	475 039,71	186 273,34
68	*Dotations aux amortissements et provisions*	1 381 380,67	1 961 461,50
69	Impôts sur les bénéfices et assimilées		
TOTAL		8 449 750,31	9 842 853,07

Chap./art	Libellé	Recettes eau	Chap./art	Libellé	Recettes assainissement
70	Ventes de prod. fab., prest. serv, marchandises	8 726 123,11			
70111	Vente d'eau aux abonnes	7 450 689,51	70122	Contre-valeur pollution	2 803 109,76
70118	Autres ventes d'eau	48 683,73	704	Facturation de travaux	399 328,41
70121	taxe sur les consommations d'eau (FNDAE)	580,93	7061	Redevance assainissement collectif	5 509 313,36
70123	Redevance prelevement	522 557,13	7063	Contribution communale eau pluviale	2 592 990,00
704	Facturation de travaux	392 716,66	7068	Autres prestations services	959 399,28
7068	Autres prestations sces	305 304,63	7087	Remboursements de frais	1 250,00
7083	Locations diverses	4 340,52	7088	Autre production activités annexes	280 000,00
7087	Remboursements de frais	1 250,00			
713	*Variation des stocks*		*713*	*Variation des stocks*	
72	*Production immobilisée*		*72*	*Production immobilisée*	
73	Produits issus de la fiscalité		73	Produits issus de la fiscalité	
74	Subventions d'exploitation	8 320,00	74	Subventions d'exploitation	
75	Autres produits de gestion courante		75	Autres produits de gestion courante	
013	*Atténuations de charges*	787 228,81	013	*Atténuations de charges*	136 969,69
76	Produits financiers		76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	379 745,40	77	Produits exceptionnels	234 371,18
78	*Reprises sur amortissements et provisions*		*78*	*Reprises sur amortissements et provisions*	
79	*Transferts de charges*		*79*	*Transferts de charges*	
TOTAL		9 901 417,32	TOTAL		12 916 731,68

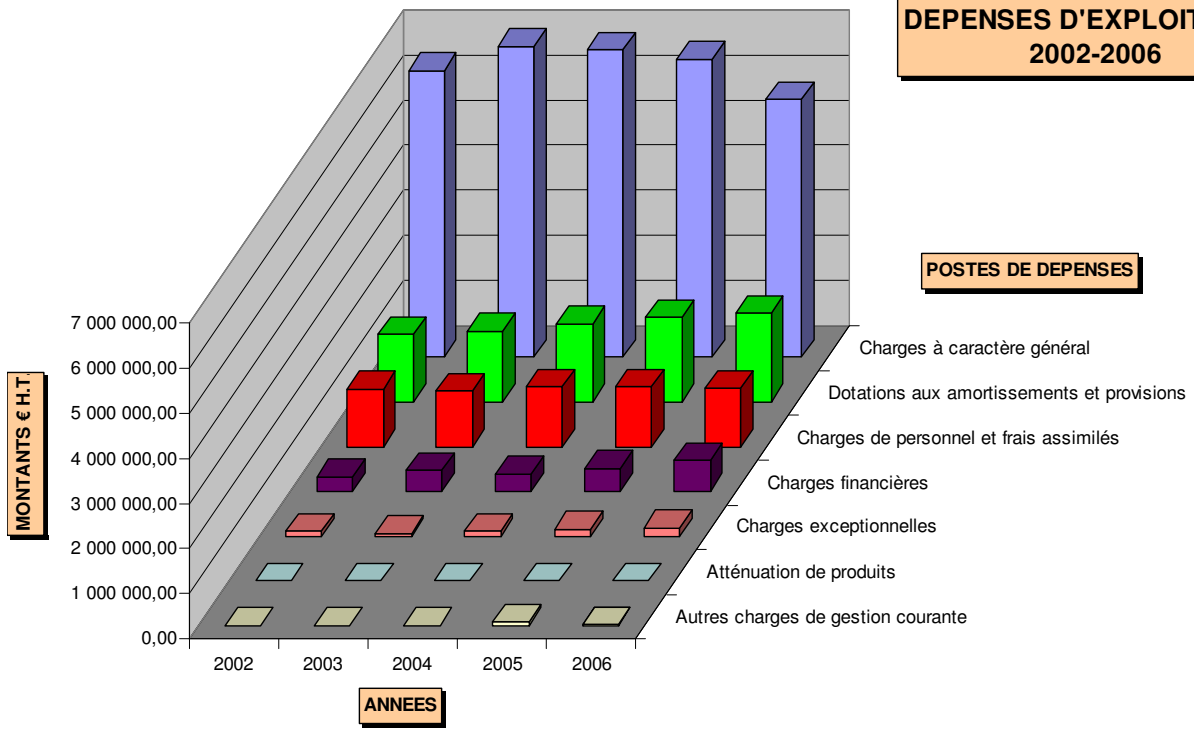
L'évolution depuis 2002 des différents postes de dépenses et de recettes est représentée pages 43 et 44.

Il faut noter une stagnation des recettes, à l'exception de la part intercommunale de la redevance assainissement dont le tarif a été régulièrement réévalué.

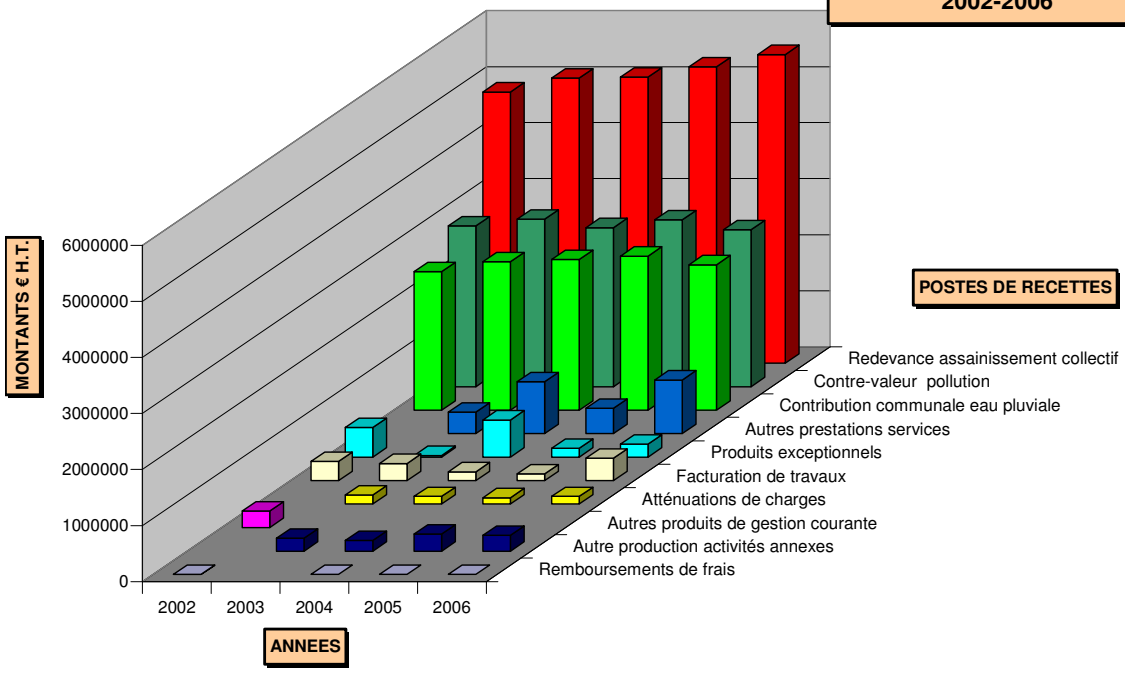

EAU POTABLE
DEPENSES D'EXPLOITATION
2002-2006
MONTANTS en euros H.T.
4500000
4000000
3500000
3000000
2500000
2000000
1500000
1000000
500000
0
2002
2003
2004
2005
2006
ANNEES
POSTES DE DEPENSES
Charges à caractère général
Charges de personnel et frais assimilés
Dotations aux amortissements et provisions
Charges exceptionnelles
Charges financières
Autres charges de gestion courante


EAU POTABLE
RECETTES D'EXPLOITATION
2002-2006
MONTANTS en euros H.T.
8 000 000,00
7 000 000,00
6 000 000,00
5 000 000,00
4 000 000,00
3 000 000,00
2 000 000,00
1 000 000,00
0,00
2002
2003
2004
2005
2006
ANNEES
POSTES DE RECETTES
Vente d'eau aux abonnes
Atténuations de charges
Redevance prelevement
Autres prestations sces
Produits exceptionnels
Facturation de travaux
taxe sur les consommations d'eau (FNDAE)
Autres ventes d'eau
Reprises sur amortissements et provisions
Autres produits de gestion courante
Subventions d'exploitation
Remboursements de frais
Locations diverses

ASSAINISSEMENT
DEPENSES D'EXPLOITATION
2002-2006



ASSAINISSEMENT
RECETTES D'EXPLOITATION
2002-2006



4.LES TRAVAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT REALISES EN 2006

Voir pages : 11et 21

5.LES TRAVAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT PREVUS EN 2007

TRAVAUX PREVUS EN 2007 - BUDGET EAU	Coût HT en Euros
EQUIPEMENTS INDUSTRIELS	
➢ Renouvellement des colonnes de refoulement des puits B4	20 000
➢ Mise en sécurité de la descente dans les puits	60 000
Mise aux normes des réservoirs	
EXPLOITATION	
➢ Voies diverses : remplacement de branchements plomb lors de travaux ou par rue entière	300 000
➢ Voies diverses : travaux pour le compte de tiers lotissements	50 000
➢ Travaux de forage pour recherche de nouvelles ressources	90 000
ETUDES ET TRAVAUX NEUFS	
➢ Voies diverses travaux d'eau potable en coordination avec tiers (VCF DEP, France Télécom, EDF-GDF…)	200 000
➢ Complément de financement pour opération d'eau potable (secteur Pré Juge, secteur Charme)	200 000
➢ Restauration des protections des berges de l'Allier au droit du champ captant	848 000
Protection des puits (provision)	
➢ Voies diverses provisions pour réfections définitives	100 000

TRAVAUX PREVUS EN 2007 - BUDGET ASSAINISSEMENT	Coût HT en Euros
EXPLOITATION	
➢ Voies diverses : remplacement de branchements lors de travaux	50 000
➢ Environnement urbain : réhabilitation de collecteurs	50 000
➢ Voies diverses : travaux pour le compte de tiers lotissements	50 000
ETUDES ET TRAVAUX NEUFS	
➢ Réalisation de réseaux d'assainissement :	
• Nouvel Hôpital d'Estaing	636 000
• Carré Jaude 2	324 000
• Avenue Julien entre Jaude et Bonnabaud	330 000
• Voies diverses (rue de Rivaly, rue de Chateaudun, Av. du Maréchal Leclerc et place des Bughes, rue Cuocq entre Charcot et Prévost, Secteur Saint-Alyre, rue d'Orcines, rue Goncourt , rues du Bas Champflour et Auguste Comte)	1 905 150
➢ Voies diverses pour réfections définitives	300 000
➢ Voies diverses travaux d'assainissement en coordination avec tiers (VCF DEP, France Télécom, EDF-GDF…)	400 000
➢ Complément de financement pour opération d'assainissement (secteurs Maisniel, Pré Juge, Madrange)	700 000

4. Qualité de l'eau

SERVICE DE CONTROLE DES EAUX

Le contrôle officiel des eaux d'alimentation de la ville de Clermont-Ferrand a été confié à l'Institut Louise Blanquet, laboratoire accrédité par le COFRAC pour le contrôle officiel des eaux destinées à la consommation humaine selon un programme fixé par la DDASS.

Une convention a été passé avec ce laboratoire concernant le programme des interventions, le tarif des analyses, les modalités d'intervention sur site et la transmission des résultats et des factures.

L'auto-surveillance des eaux d'alimentation incombe au Service de contrôle des eaux de la DEA toujours situé au parc technologique de La Pardieu .

Depuis le 01/01/2004 le nouveau décret N° 2001-1220 du 20/12/2001 relatif aux Eaux destinées à la consommation humaine a été mis en application.

Les prélèvements et analyses interviennent toujours à trois niveaux, mais le nom et surtout le contenu des analyses ont été modifiés :

- **en ressource** (directement aux sources ou aux puits filtrants de la nappe alluviale de l'Allier, sur eaux brutes)

Analyses **RP** (ressource profonde)

- **en production** (en sortie réservoir, après traitement)

Analyses **P1** (en routine)

Analyses **P2** (analyses complémentaires de P1)

- **en distribution** (directement au robinet du consommateur)

Analyses **D1** (en routine)

Analyses **D2** (analyses complémentaires de D1)

Le contenu des analyses est fourni en annexe.

Le programme des analyses d'auto-surveillance est déterminé par le Service de contrôle des eaux en complément du contrôle officiel fixé par la DDASS.

Pour l'année 2006

TYPE	CONTRÔLE OFFICIEL	AUTOSURVEILLANCE	TOTAL
RESSOURCE			
RP	14	13	27
PRODUCTION			
P1	34	151	185
P2	9	0	9
B3	0	41	41
DISTRIBUTION			
D1	227	201	428
D2	10	0	10

Le service de contrôle des eaux intervient aussi pour des **contrôles ponctuels** dans des lieux publics ou chez des particuliers ayant détecté un problème sur l'eau d'alimentation (coloration, goût….) suite notamment à des casses et des remises en eau sur le réseau.

Des prélèvements et des analyses micro biologiques sont aussi effectués avant la mise en eau des nouvelles conduites.
Cet été, nous avons été confrontés à un problème concernant les nouvelles conduites d'eau **avant leur mise en service**. Le laboratoire a détecté la présence de *Pseudomonas aeruginosa*, bactérie pathogène opportuniste responsable de nombreuses infections de gravité et de localisation très diverses (infection des plaies et des brûlures, infections locales de l'œil et de l'oreille, infections urinaires et pulmonaires….) affectant notamment les personnes fragiles (milieu hospitalier). Cette détermination ne fait pas partie des germes tests habituellement recherchés sur les eaux d'alimentation.
Des désinfections et des purges ont été réalisées jusqu'à la disparition de ces bactéries.
Le raccordement des conduites neuves au réseau de distribution n'a eu lieu qu'une fois les analyses redevenues conformes, ce qui a pu entraîner des travaux de plus longue durée.
Depuis, ce paramètre est systématiquement recherché sur l'eau des nouvelles canalisations avant leur raccordement.
Au total, **220 prélèvements et analyses ont été réalisés**.

La surveillance hebdomadaire de la rivière ALLIER (chimie et bactériologie) a été maintenue en 2006.

Le suivi de la qualité des eaux des fontaines de la ville avec entre autre la recherche de *Legionella* et *Legionella pneumophila* a été étendu aux fontaines non recyclées.

Le Service de contrôle des eaux continue à réaliser des analyses pour des particuliers qui amènent leur prélèvement d'eau soit à la DEA boulevard Berthelot, soit directement au laboratoire à la Pardieu et pour des entreprises qui ont souhaité continuer à travailler avec lui : **390 échantillons** ont été ainsi traités.

Dans le cadre de la mutualisation Clermont Communauté/Ville, des analyses ont été réalisées sur les rivières de l'agglomération.

Tableau 1

Contenu des analyses types

RESSOURCE		POINT DE MISE EN DISTRIBUTION		DISTRIBUTION aux robinets visés à l'article 3 *a*	
RP	RS	P1	P2	D1	D2
Escherichia coli.	*Escherichia coli.*	*Escherichia coli.*		*Escherichia coli.*	
Entérocoques.	Entérocoques.	Entérocoques.		Entérocoques.	
		Bactéries sulfito-réductrices y compris les spores (si les eaux subissent un traitement de filtration).		Bactéries sulfito-réductrices y compris les spores (si les eaux subissent un traitement de filtration).	
		Coliformes totaux.		Coliformes totaux.	
		Numération de germes aérobies revivifiables à 22 °C et 37 °C.		Numération de germes aérobies revivifiables à 22 °C et 37 °C.	
	HAP				HAP
					Benzo[a]pyrène.
Hydrocarbures dissous.	Hydrocarbures dissous.				
			Benzène.		
Tétrachloréthylène et trichloréthylène.	Tétrachloréthylène et trichloréthylène.		Tétrachloréthylène et trichloréthylène.		
			1,2-dichloroéthane.		
			THM (si l'eau subit un traitement au chlore).		THM (s'il y a une rechloration ou si teneur en chlore >0,5 mg/l).
			Bromates (si l'eau subit un traitement à l'ozone ou au chlore).		
			Chlorites (si l'eau subit un traitement au bioxyde de chlore).		
	Mercure.		Mercure (2).		
Sélénium (1).	Sélénium (1).		Sélénium (2).		
Fluorures (1).	Fluorures (1).		Fluorures (2).		
	Cyanures.		Cyanures (2).		
Bore (1).	Bore.		Bore (2).		
Arsenic (1).	Arsenic (1).		Arsenic (2).		
Nitrates.	Nitrates.	Nitrates.		Nitrates (si plusieurs ressources en eaux au niveau de l'unité de distribution dont une au moins délivre une eau dont la concentration en nitrates est supérieure à 50 mg/l).	

RESSOURCE		POINT DE MISE EN DISTRIBUTION		DISTRIBUTION aux robinets visés à l'article 3 *a*	
RP	RS	P1	P2	D1	D2
Nitrites.	Nitrites.	Nitrites.			Nitrites.
Antimoine (1).					Antimoine.
	Plomb.				Plomb.
Cadmium.	Cadmium.				Cadmium.
	Chrome.				Chrome.
	Cuivre.				Cuivre.
Nickel.	Nickel.				Nickel.
Pesticides.	Pesticides.		Pesticides (2) (les pesticides susceptibles d'être présents doivent être recherchés en priorité).		
Température.	Température.	Température.		Température.	
	Odeur.	Odeur.		Odeur.	
	Saveur.	Saveur.		Saveur.	
	Couleur.	Couleur.		Couleur.	
Turbidité.	Turbidité.	Turbidité.		Turbidité.	
		Chlore libre et total (ou tout autre paramètre représentatif du traitement de désinfection).		Chlore libre et total (ou tout autre paramètre représentatif du traitement de désinfection).	
Oxydabilité $KMnO_4$ à chaud, milieu acide.	Oxydabilité $KMnO_4$ à chaud, milieu acide.	Oxydabilité $KMnO_4$ à chaud en milieu acide ou COT.			
	Aluminium.		Aluminium.	Aluminium (lorsqu'il est utilisé comme agent de floculation).	
Fer dissous.	Fer dissous.		Fer total.	Fer total (lorsqu'il est utilisé comme agent de floculation et pour les eaux déferrisées).	Fer total.
Ammonium.	Ammonium.	Ammonium.		Ammonium.	
Manganèse.	Manganèse.	Manganèse (si traitement de démanganisation).	Manganèse (2).		
Sodium (1).	Sodium.		Sodium.		
Silice.	Silice.				
	Zinc.				
Phosphates.	Phosphore (mg/l P_2O_5).				
pH.	pH.	pH.		pH.	
Conductivité.	Conductivité.	Conductivité.		Conductivité.	

RESSOURCE		POINT DE MISE EN DISTRIBUTION		DISTRIBUTION aux robinets visés à l'article 3 *a*	
RP	RS	P1	P2	D1	D2
Chlorures.	Chlorures.	Chlorures (1).			
		TAC (1).			
Calcium (1).	Calcium.	TH (1).			
Magnésium (1).	Magnésium.				
			Paramètres de l'équilibre calcocarbonique.		
Oxygène dissous (1).	Oxygène dissous.				
Anhydride carbonique (essai au marbre) ou calcul de l'équilibre calcocarbonique (1).	Anhydride carbonique (essai au marbre) ou calcul de l'équilibre calcocarbonique.				
Carbonates (1).	Carbonates.				
Hydrogénocarbonates (1).	Hydrogénocarbonates.				
Sulfates (1).	Sulfates.	Sulfates.			
	Résidus secs.				
Hydrogène sulfuré.	Hydrogène sulfuré.				
	Azote Kjeldhal.				
	Agents de surface (réagissant au bleu de méthylène).				
	Indice phénol.				
	Matières en suspension.				
	DCO.				
	DBO_5.				
	Baryum.		Baryum.		
			Acrylamide (3).		Acrylamide (3).
			Epichlorhydrine (3).		Epichlorhydrine (3).
					Chlorure de vinyle (3).
			Tritium (1, 2).		
Indicateur α_1 (1).	Indicateur α_T (1).		Indicateur α_T (1, 2).		
Indicateur β_T (1).	Indicateur β_T (1).		Indicateur β_T (1, 2).		

Note 1 : Si, pour un ou plusieurs des paramètres notés (1), qui sont normalement liés à la caractérisation de la ressource, il est observé une stabilité sur une période de temps significative, la fréquence d'analyse peut être réduite.

Note 2 : Pour les unités de distribution (de taille inférieure à 500 habitants) si les eaux ne sont pas susceptibles de contenir les éléments notés (2), ces éléments peuvent être exclus de l'analyse P2. Toutefois, dans un délai de 2 ans sur les captages qui n'ont pas fait l'objet d'une analyse complète, une analyse (P1 + P2), doit être pratiquée afin de permettre d'adapter le contrôle.

Note 3 : La limite de qualité se réfère à la concentration résiduelle en monomères dans l'eau, calculée conformément aux spécifications de la migration maximale du polymère correspondant en contact avec l'eau.

SYNTHESE DES DONNEES
RELATIVES A LA QUALITE DES EAUX DISTRIBUEES
Année 2006
(Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales)

QUELLE EAU BUVEZ VOUS ?

Distribution
CLERMONT FD RESEAU ALLIER

LA DDASS DU PUY DE DOME VOUS INFORME

BILAN 2006

GESTIONNAIRES

Maître d'ouvrage
MAIRIE DE CLERMONT FERRAND
Exploitant
MAIRIE DE CLERMONT FERRAND

RESSOURCES

Vous êtes alimentés par 11 captages

TRAITEMENTS

Vous êtes alimentés par 3 traitements

- TRT MARPON+SIMEONI+ALLIER
- TRT MEL COMBES+FONTANAS+KUHN
- TRT MEL DES PUITS DE L'ALLIER

RESULTATS

BACTERIOLOGIE
Pourcentage de conformité mesuré : 99,6% - maxi. : 2 germes/100ml
Limites de qualité : 0 germes/100ml
Bonne qualité bactériologique.

MINÉRALISATION
Valeurs mesurées : mini. : 2,4 °F - maxi. : 16,5 °F - moyenne : 9,0 °F
Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune
Eau peu calcaire.

FLUOR
Valeurs mesurées : mini. : 0,0 mg/l - maxi. : 0,5 mg/l - moyenne : 0,2 mg/l
Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 1,5 mg/l
Eau très peu fluorée, ne participe pas à la prévention de la carie dentaire.

NITRATES
Valeurs mesurées : mini. : 0,5 mg/l - maxi. : 33,6 mg/l - moyenne : 7,6 mg/l
Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/l
Eau contenant peu de nitrates.

TOTAL PESTICIDES
Valeurs mesurées : mini. : 0,00 µg/l - maxi. : 0,05 µg/l - moyenne : 0,00 µg/l
Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µg/l
Aucune trace de pesticides n'a été détectée.

ARSENIC
Valeurs mesurées : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 5,0 µg/l - moyenne : 0,1 µg/l
Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 10 µg/l
Teneur inférieure au seuil de détection.

CONCLUSION

RESEAU FIABLE. L'eau distribuée peut être consommée sans restriction.

L'appréciation de la qualité des eaux distribuées prend en compte l'historique analytique de l'unité de distribution considérée.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES DU PUY DE DOME

D.D.A.S.S. du Puy de Dôme
60 avenue de l'Union Soviétique
63 057 CLERMONT FERRAND CEDEX 01

Pour en savoir plus: tourner la page!

POUR PLUS D'INFORMATIONS ...vous pouvez consulter à la mairie de votre commune le rapport annuel détaillé établi par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales. Vous trouverez notamment dans ce dossier toutes les données chiffrées sur lesquelles s'appuie ce bulletin.